



Distribution: générale

Date: 17 avril 2020

Original: anglais

Point 13 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2019/13

Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

## Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration

### Table des matières

<b>Questions stratégiques actuelles et futures.....</b>	<b>3</b>
2019/EB.2/1 Déclaration liminaire du Directeur exécutif .....	3
Déclarations nationales.....	5
<b>Questions de politique générale .....</b>	<b>6</b>
2019/EB.2/2 Stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé pour 2020-2025 .....	6
2019/EB.2/3 Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général .....	8
2019/EB.2/4 Politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires .....	9
2019/EB.2/5 Point sur la feuille de route intégrée.....	10
2019/EB.2/6 Point sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome .....	11
Point sur la mise en œuvre par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement) et exposé oral sur les orientations relatives au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux analyses communes de pays.....	13
<b>Questions diverses.....</b>	<b>15</b>
2019/EB.2/7 Exposé oral sur les préparatifs du Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires.....	15
Exposé oral sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM .....	16
<b>Questions d'administration et de gestion .....</b>	<b>17</b>
2019/EB.2/8 Rapport du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination.....	17
<b>Ressources, questions financières et budgétaires .....</b>	<b>19</b>
2019/EB.2/9 Plan de gestion du PAM pour 2020-2022 .....	19

<b>Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale .....</b>	<b>20</b>
2019/EB.2/10 Révision du plan stratégique pour le Liban et augmentation budgétaire correspondante .....	21
2019/EB.2/11 Plan stratégique de pays – Iraq (2020-2024) .....	22
2019/EB.2/12 Plan stratégique de pays – Jordanie (2020-2022) .....	22
2019/EB.2/13 Plan stratégique de pays provisoire – Turquie (2020-2021).....	23
<b>Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes .....</b>	<b>24</b>
2019/EB.2/14 Plan stratégique multipays provisoire – Caraïbes (2020-2021) .....	25
2019/EB.2/15 Plan stratégique de pays provisoire – Cuba (2020) .....	26
2019/EB.2/16 Révision du plan stratégique pour le Pérou et augmentation budgétaire correspondante .....	27
<b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest .....</b>	<b>27</b>
2019/EB.2/17 Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure de niveau 3 coordonnée au niveau central menée par le PAM pour faire face à la crise dans le nord-est du Nigéria (2016-2018) et réponse de la direction .....	28
2019/EB.2/18 Plan stratégique de pays – Mali (2020-2024).....	30
2019/EB.2/19 Plan stratégique de pays – Niger (2020-2024).....	30
2019/EB.2/20 Plan stratégique de pays – Sierra Leone (2020-2024).....	32
<b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est .....</b>	<b>33</b>
2019/EB.2/21 Plan stratégique de pays – Djibouti (2020-2024) .....	33
<b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe .....</b>	<b>34</b>
2019/EB.2/22 Plan stratégique de pays – Eswatini (2020-2024).....	35
2019/EB.2/23 Plan stratégique de pays provisoire – Angola (2020-2022) .....	36
<b>Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique .....</b>	<b>36</b>
<b>Questions d'organisation et de procédure .....</b>	<b>37</b>
2019/EB.2/24 Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2020-2021 .....	37
<b>Résumé des travaux du Conseil d'administration .....</b>	<b>37</b>
2019/EB.2/25 Résumé des travaux du Conseil d'administration .....	37
<b>Vérification des décisions et recommandations adoptées .....</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXE I .....</b>	<b>39</b>
<b>Décisions et recommandations .....</b>	<b>39</b>
<b>ANNEXE II .....</b>	<b>47</b>
<b>Ordre du jour .....</b>	<b>47</b>

## Questions stratégiques actuelles et futures

### 2019/EB.2/1 Déclaration liminaire du Directeur exécutif

1. Avant de prononcer sa déclaration liminaire, le Directeur exécutif a lu un message de Sa Sainteté le pape François, à la suite de quoi le Président du Conseil a lu une déclaration du grand imam d'Al-Azhar, M. Ahmad Al-Tayyib. Dans son message, le Pape François attirait l'attention sur le "paradoxe de l'abondance" ainsi que sur le gaspillage et l'exploitation égoïste des ressources sur lesquels ce paradoxe reposait, estimant qu'il était nécessaire d'instaurer une nouvelle culture fondée sur la paix, la stabilité et la compréhension, au sein de laquelle le gaspillage serait éliminé et le droit des personnes à une alimentation saine et suffisante serait concrétisé. Le grand imam d'Al-Azhar indiquait pour sa part que le monde devait faire face à une crise alimentaire due non pas à une pénurie de produits alimentaires mais à la répartition inéquitable de ces produits et à leur gaspillage, faisant remarquer que, ironie cruelle, les petits agriculteurs et pêcheurs pauvres produisaient 60 pour cent des aliments dans le monde alors qu'ils ne parvenaient souvent pas à subvenir à leurs propres besoins essentiels. Remerciant les participants à la réunion pour l'action qu'ils mènent au service de l'humain, il appelait chacun à garder à l'esprit le visage des personnes démunies, à travailler ensemble pour mettre en place une convention internationale garantissant le droit à l'alimentation et aux médicaments et à s'employer à éliminer le gaspillage.
2. Lors de sa déclaration, le Directeur exécutif a indiqué que le PAM avait pour responsabilité première de venir à bout de la faim, et que pour s'acquitter de son double mandat, il s'adaptait actuellement à de nouveaux défis. Parmi ces défis figuraient une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement et d'abus sexuels ou autres et les initiatives visant à améliorer la culture organisationnelle au PAM, comme en témoignaient les taux de réponse en forte augmentation des enquêtes mondiales auprès du personnel (menées par le PAM tous les trois ans depuis 2012) qui montraient que les employés avaient suffisamment confiance pour parler. Les nouvelles politiques du personnel avaient permis aux employés de faire des signalements plus facilement, notamment grâce à la suppression des délais de prescription. Le PAM entendait devenir un modèle pour le système des Nations Unies en instaurant un lieu de travail véritablement sûr et respectueux pour ses 18 000 employés et consultants, en renforçant l'obligation redditionnelle et en parvenant à la parité des sexes.
3. Même si la richesse mondiale avait progressé de 9 000 milliards de dollars É.-U., le problème de la faim s'aggravait et touchait 821 millions de personnes actuellement. L'une des principales causes de cette anomalie était les conflits: il n'était pas possible d'éradiquer la faim sans mettre un terme aux conflits. En outre, le changement climatique provoquait de nouvelles situations d'urgence, alors même que le PAM obtenait de bons résultats dans plusieurs crises prolongées et en matière de lutte contre la famine. Le PAM devait anticiper des évolutions telles que les déplacements liés au climat, en menant des interventions immédiates et en œuvrant en faveur de la résilience et de l'autosuffisance. Il était fondamental de s'attaquer aux causes profondes de la faim et de la malnutrition, et, par voie de conséquence, de sauver des vies et d'utiliser les ressources de manière plus efficiente. Ces cinq dernières années, le PAM avait remis en état 1,4 million d'hectares de terres, aménagé plus de 70 000 kilomètres de routes et aidé à construire 44 000 bassins d'irrigation, puits et réservoirs, ainsi que des milliers de kilomètres de canaux. Depuis sa création, le PAM avait également planté 6 milliards d'arbres. Il était important de réaliser ces travaux rapidement, ce qui nécessitait une démarche intégrée, coordonnée et cohérente. Le rôle du Conseil à cet égard était de tenir le PAM comptable de la mise en œuvre de ses plans et de son approche stratégique en matière de prévention des catastrophes et de résilience. Devant l'imminence des catastrophes dans le Sahel et au Yémen, par exemple, le PAM avait élaboré des actions coordonnées de prévention en collaboration avec ses

partenaires pour préserver la cohésion sociale et éviter les conflits. Sans sécurité alimentaire, aucune autre forme de sécurité n'était possible.

4. Il était indispensable de se procurer davantage de ressources, en particulier des fonds souples et multilatéraux non préaffectés pour offrir au PAM la marge de manœuvre dont il avait besoin pour faire face rapidement et efficacement à des problèmes de plus en plus complexes. Au Yémen, par exemple, il fallait s'attaquer à l'extrémisme et à la criminalité, et le PAM devait s'assurer que les principes des Nations Unies et les principes humanitaires les plus exigeants étaient observés. La mise en place d'outils numériques et biométriques et la stabilisation de la monnaie devraient grandement accroître l'efficacité.
5. Le PAM ne pouvait travailler qu'avec les fonds qu'il recevait. En 2019, il avait dû faire face à 18 situations d'urgence de niveau 2 ou 3, et même si le Directeur exécutif était immensément reconnaissant de toutes les contributions reçues, des fonds supplémentaires étaient nécessaires. Il était clair que le PAM devait améliorer ses modèles de fonctionnement et se concentrer davantage sur la prévention. À cette fin, il était urgent de faire appel à la collaboration et aux financements du secteur privé, et le PAM recherchait actuellement le soutien de grandes entreprises mondiales dans des domaines comme la cybersécurité.
6. Les membres du Conseil ont unanimement salué le dévouement et le courage du personnel du PAM qui opérait dans certains des environnements les plus difficiles du monde, ainsi que la direction énergique du Directeur exécutif. La générosité des donateurs a aussi été saluée.
7. Les membres du Conseil ont pleinement approuvé les mesures prises par la direction pour actualiser la politique du PAM sur le harcèlement sexuel et d'autres formes de harcèlement, l'abus de pouvoir et la discrimination pour faire en sorte que le PAM soit un lieu de travail sûr, respectueux, professionnel et productif et que tous les membres du personnel soient assurés qu'ils seront traités avec impartialité en cas de harcèlement. Les membres du Conseil attendaient avec intérêt l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre des nouvelles politiques en matière de personnel et l'instauration d'une culture du respect et de la tolérance, en particulier compte tenu de l'augmentation du nombre d'employés du PAM, dont la plupart étaient titulaires de contrats à durée limitée.
8. Les membres ont également apporté leur soutien au renforcement de la dématérialisation, notamment s'agissant de l'application de systèmes biométriques pour répertorier et traiter les besoins spécifiques de divers groupes de bénéficiaires.
9. Les membres du Conseil ont approuvé l'ambition du Directeur exécutif consistant à collaborer plus étroitement avec les partenaires du secteur privé en vue de bénéficier de leur savoir-faire dans des domaines tels que les technologies de l'information et d'obtenir des fonds souples. Les membres du Conseil ont demandé que soient précisées les approches à adopter pour favoriser cette collaboration.
10. Plusieurs membres ont indiqué qu'il était nécessaire de renforcer la coordination et l'harmonisation entre les organismes humanitaires pour faire en sorte que l'assistance axée sur l'alimentation et la nutrition ainsi que sur le développement soit fournie de manière efficace et économique. La proposition de sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a été approuvée avec enthousiasme. Les membres du Conseil ont salué les efforts faits par les organismes ayant leur siège à Rome au regard des préparatifs du sommet et insisté sur la nécessité d'une pleine participation des États membres dès le début des travaux préparatoires. Ils ont indiqué que le sommet aiderait le PAM à accroître l'efficacité du grand nombre d'interventions de niveau 2 ou 3 menées en optimisant la collecte des informations, en promouvant les principes humanitaires, en maximisant la coordination entre les acteurs humanitaires et en exploitant les avantages comparatifs. Il faciliterait également la formation de partenariats pour assurer des services communs et augmenter la part des contributions parvenant effectivement aux bénéficiaires.

11. Les membres du Conseil ont déclaré que le PAM devrait accorder la priorité à ses activités destinées à s'attaquer aux causes profondes de la faim et de la malnutrition. Ces activités auraient pour effet à long terme d'économiser des ressources qui sont rares, en permettant aux bénéficiaires du PAM d'être plus autosuffisants et résilients et en leur donnant les moyens de rompre une fois pour toutes le cycle de la dépendance. Ils ont aussi souligné qu'il était nécessaire de surmonter les difficultés politiques qui entravaient l'accès à des fins humanitaires.
12. En réponse, le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil pour leur soutien, notant que les outils biométriques étaient déjà largement utilisés, et que des partenariats avaient déjà été mis en place avec des entreprises mondiales du secteur privé pour augmenter autant que possible les recettes et tirer parti de leur savoir-faire. Il a assuré le Conseil que les travaux visant à optimiser l'environnement de travail au PAM et à mettre fin à toutes les formes d'abus étaient en cours, et que le Conseil serait tenu informé de leur avancement à tous les stades. Le Conseil a également reçu l'assurance que les politiques et les dispositifs du PAM en matière de gestion des risques avaient été considérablement améliorés ces dernières années, et que de nets progrès avaient été faits en 2019 dans l'application des recommandations d'audit en attente. Le Directeur exécutif a aussi fait part de son enthousiasme à propos du sommet sur les systèmes alimentaires, estimant en particulier que cette manifestation pourrait contribuer à mieux gérer l'équilibre entre les besoins liés aux situations d'urgence et les besoins en matière de développement.

### **Déclarations nationales**

13. À la suite de la déclaration liminaire du Directeur exécutif et des observations y afférentes des membres du Conseil, certains membres ont prononcé des déclarations supplémentaires sur les questions à débattre lors de la session en cours.
14. Les membres du Conseil ont rappelé qu'il était urgent d'obtenir davantage de fonds pluriannuels, souples et non préaffectés afin de donner au PAM la marge de manœuvre nécessaire pour relever les différents défis auxquels il était confronté. Ils ont également souligné que c'était en s'attaquant aux causes profondes de la faim et de la malnutrition et en combinant les programmes d'assistance d'urgence et de développement que le PAM optimiserait l'utilisation de ses ressources. La politique de tolérance zéro du PAM à l'égard de toutes les formes de harcèlement a été approuvée sans réserve.
15. Les membres du Conseil ont fait observer que le nombre de crises liées à l'alimentation et à la nutrition semblait être en augmentation, et ont pressé le PAM de donner la priorité à ses activités consacrées au développement durable, ajoutant que le sommet sur les systèmes alimentaires proposé faciliterait la mise en place d'approches multilatérales de ce type. Il était en particulier nécessaire d'optimiser les moyens des gouvernements et des systèmes nationaux pour transférer la responsabilité des programmes du PAM et permettre aux pays de devenir autosuffisants; les mécanismes d'achat de produits locaux mis en place par le PAM devraient être développés au maximum pour appuyer la réalisation de cet objectif. Les membres du Conseil ont indiqué que le PAM avait besoin de délégations de pouvoirs claires pour atteindre ses objectifs sans verser dans la microgestion, et sont convenus qu'il était essentiel de disposer de fonds souples et de mettre en place des partenariats efficaces pour venir à bout de la faim.
16. Les membres du Conseil ont prié instamment le PAM d'optimiser ses mécanismes de cybersécurité en vue de développer le recours aux dispositifs dématérialisés et de coordonner ses systèmes avec ses partenaires.
17. L'une des priorités relevées par les membres du Conseil était la diminution du nombre de conflits, ces derniers étant l'une des causes les plus répandues de la faim, de la malnutrition et du manque de développement. Il s'agissait avant tout d'une question de volonté politique, et les organismes, les programmes et les fonds des Nations Unies devaient faire ce qui était

en leur pouvoir pour stimuler cette volonté tout en observant strictement les principes humanitaires de sorte que les programmes de développement et d'assistance d'urgence puissent se poursuivre sans heurts.

18. Le Directeur exécutif a remercié chaleureusement le Conseil pour ses observations et son soutien constant.

## Questions de politique générale

### **2019/EB.2/2 Stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé pour 2020-2025**

19. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département des partenariats et de l'action de sensibilisation et le Directeur par intérim de la Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds ont présenté brièvement les trois piliers de la stratégie: recettes, innovation et impact. Ils ont remercié le Conseil pour ses contributions constructives au cours de l'élaboration de la stratégie, soulignant qu'elles avaient permis de définir clairement les différents rôles que les entités du secteur privé pourraient jouer dans les initiatives visant à venir à bout de la faim. Deux modifications apportées récemment au document avaient consisté à renforcer l'accent mis sur les bénéficiaires et à ajouter un risque à la section consacrée à la gestion des risques.
20. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement la stratégie, saluant ses principes directeurs, la priorité accordée à la pérennisation des résultats et la séparation claire entre les dispositions relatives aux partenariats et les arrangements commerciaux. Plusieurs membres ont indiqué qu'il était nécessaire de diversifier la base de donateurs du PAM, et estimé que la stratégie permettait de cibler des entreprises pour nouer des partenariats techniques ainsi que des particuliers pour obtenir des financements souples. Il a été proposé: de faire des stratégies de collaboration et de partenariat une composante obligatoire de tous les plans stratégiques de pays (PSP); d'expérimenter la stratégie avant de l'appliquer à tous les pays; et d'améliorer l'intégration de l'innovation dans les trois piliers. Un membre a demandé des exemples d'activités et des orientations concernant la façon dont les bureaux de pays pourraient relier les partenariats financiers aux partenariats non financiers.
21. De nombreux membres ont souligné l'importance du devoir de vigilance et de la protection du PAM contre le risque d'atteinte à la réputation pendant la mise en œuvre de la stratégie. Certains ont demandé: que la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies soit renforcée, notamment dans le cadre d'initiatives de financement conjointes; à veiller au respect des directives du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies concernant la collaboration avec le secteur privé; et qu'il soit procédé à un examen de la stratégie de communication du PAM pour améliorer la gestion de la "marque" PAM.
22. Insistant sur la nécessité d'une transparence et d'une responsabilité pleines et entières et conscients que les fiches d'information sur les entreprises avec lesquelles le PAM collaborait avaient été ajoutées à l'Espace membres à accès restreint du site Web du Conseil d'administration du PAM, les membres du Conseil ont demandé à avoir accès aux accords de partenariat et à être informés régulièrement de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et de la sélection des marchés ciblés pour les campagnes de dons des particuliers. Pour faciliter l'évaluation des progrès accomplis, il a été demandé à la direction d'intégrer la stratégie dans le rapport annuel sur les résultats et d'évaluer l'impact des activités sur les bénéficiaires.
23. Les membres ont demandé des éclaircissements sur le nombre d'indicateurs de performance clés pour chaque phase de financement, sur ce que l'on entendait par faible volume de données de référence pour l'indicateur relatif au rendement de l'investissement et sur les mécanismes que le PAM utiliserait pour consulter les gouvernements dans les

pays ciblés dans le cadre des campagnes de promotion de l'image de marque et de marketing.

24. Au cours des débats, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fait la déclaration ci-dessous. Sa délégation a demandé que cette déclaration soit incluse dans son intégralité dans le résumé des travaux de la session:

"Le Royaume-Uni est conscient que le processus de consultation qui a accompagné ce document a été long et minutieux, et que d'autres membres du Conseil sont à présent disposés à approuver la politique. Nous ne le sommes pas pour quatre raisons, que je vais exposer maintenant.

Notre intention n'est pas de bloquer l'approbation par le Conseil, mais nous ne nous joindrons pas au consensus sur cette question. Avant d'expliquer les quatre raisons motivant notre décision, j'aimerais dire brièvement que je soutiens certaines interventions précédentes concernant la date d'adoption de cette politique, le besoin continu de transparence et notamment la nécessité pour le PAM de prêter une attention particulière à la sécurité des données sur les donateurs dans la section relative aux dons des particuliers.

Passons à présent aux quatre raisons qui font que nous ne sommes pas en mesure de nous joindre au consensus sur cette politique.

Premièrement, nous sommes gênés à l'idée de dépenser des dizaines de millions de dollars initialement destinés à l'aide humanitaire pour mener ce qui est en substance une campagne de promotion de l'image de marque et de publicité. Nous estimons que cela est inapproprié.

Deuxièmement, nous nous interrogeons sur la nécessité de la démarche. Les donateurs du PAM ont été très généreux ces dernières années si l'on s'en tient aux résultats du PAM et à l'efficacité des activités de mobilisation de fonds déjà en cours. Nous pensons donc qu'il n'est pas nécessaire de solliciter des dons auprès des particuliers pour le moment.

Troisièmement, nous considérons que la stratégie de mobilisation de dons des particuliers est très risquée. Il existe un risque élevé que la stratégie de mobilisation de fonds ciblant les contribuables augmente les répercussions et la probabilité d'une couverture médiatique négative dirigée contre le PAM ou les gouvernements donateurs si un événement défavorable se produisait. Nous avons bien compris que le PAM entendait atténuer ce risque en faisant approuver la stratégie publicitaire dans chaque pays. Néanmoins, nous ne sommes pas prêts à prendre ce risque.

Quatrièmement, et ce sera là mon dernier point, il apparaît, sur la base du rendement de l'investissement mentionné dans le document pour les dons des particuliers au cours des premières années de mise en place du programme, que ces dons ont en réalité une faible valeur ajoutée. Une très grande partie de l'argent versé par les particuliers sera consacrée directement à la campagne de mobilisation de fonds et à la publicité. Nous ne souhaitons tout simplement pas que nos contribuables soient ciblés par une campagne de ce type. Compte tenu de ces quatre réserves, nous regrettons de ne pas être en mesure de nous joindre au consensus sur cette stratégie."

25. La direction a assuré le Conseil qu'elle recevrait des rapports d'activité trimestriels sur les progrès accomplis. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département des partenariats et de l'action de sensibilisation a indiqué que la direction était bien consciente de l'importance de la collaboration avec les gouvernements dans les pays donateurs et du partage des informations avec le Conseil. Des orientations avaient été fournies par le Bureau des services juridiques sur ce dernier point, mais l'Espace membres à accès restreint

- du site Web du Conseil d'administration permettait déjà aux membres de prendre connaissance des fiches d'information sur les entreprises avec lesquelles le PAM collaborait. Elle a noté, toutefois, qu'il était nécessaire de respecter une part de confidentialité lors de certaines étapes des négociations avec les entités du secteur privé.
26. La Sous-Directrice exécutive a regretté que la stratégie soit perçue comme étant trop risquée par le Royaume-Uni malgré l'inclusion d'une composante risque supplémentaire et de mesures d'atténuation.
  27. La direction a expliqué qu'un indicateur de performance clé ne s'appliquait pas à la première phase d'investissement parce qu'il exigeait des données sur 12 mois, lesquelles ne seraient pas disponibles avant la fin de cette phase. Cet indicateur serait pris en compte lors des autres phases de financement, car suffisamment de temps se serait alors écoulé pour que l'on puisse recueillir les informations nécessaires. Le niveau de rendement plus faible s'appliquait uniquement à la première année d'investissement; il était prévu que le rendement augmente tous les ans, comme indiqué à l'annexe de la stratégie. Le recours à un emprunt pour financer une partie de la mise en œuvre de la stratégie expliquait également le rendement moindre constaté au cours des premières années d'application.
  28. La direction a également souligné que les ressources seraient augmentées progressivement et que l'expérience acquise en 2020 éclairerait les activités futures dans d'autres bureaux régionaux. Il ne serait pas possible de mener des évaluations d'impact pendant les premières étapes de la mise en œuvre, car il faudrait du temps pour rassembler les données nécessaires, en particulier s'agissant des partenariats noués au niveau des pays; la collecte de données sur les intrants et les produits pourrait être plus rapide, et ces informations seraient intégrées dans des rapports périodiques.
  29. Le Directeur exécutif a communiqué des informations supplémentaires sur les orientations pour l'avenir ainsi que sur les perspectives de mobilisation de fonds du PAM auprès du secteur privé.

### **2019/EB.2/3 Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général**

30. L'Inspectrice générale a présenté la Charte révisée de son bureau, qui renforçait les fonctions d'inspection et d'enquête au PAM. Un projet précédent avait été examiné par le Conseil en avril 2019, avant son examen, en novembre, par le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. La Charte révisée comprenait également deux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection qui préconisaient: que la Charte soit approuvée par le Conseil d'administration conformément aux meilleures pratiques internationales; et que toute allégation de manquement de la part du Directeur exécutif soit transmise au Directeur général de la FAO et au Secrétaire général de l'ONU, qui détermineraient s'il convenait de procéder à une enquête.
31. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement la nouvelle Charte et les améliorations qu'elle apportait. Ils ont félicité la direction pour avoir associé le Conseil d'administration et le Comité d'audit à la révision de la Charte et à la communication d'observations sur les premières versions du document. Le Bureau de l'Inspecteur général a joué un rôle majeur dans l'amélioration des systèmes, le renforcement de l'obligation redditionnelle et l'instauration d'un environnement de travail éthique et sûr dans l'ensemble du PAM. Les membres ont souligné qu'il était important de fournir au Bureau de l'Inspecteur général des ressources financières et humaines suffisantes pour ses activités.
32. Se référant à la réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement, les membres du Conseil ont indiqué qu'il était nécessaire de poursuivre l'analyse des avantages possibles de l'harmonisation des mécanismes de contrôle interne des organismes des Nations Unies. Ils ont aussi recommandé que le PAM envisage d'allonger le mandat de

l'Inspecteur général, qui est actuellement de quatre ans, pour le porter à cinq ou six ans comme le préconisait le Corps commun d'inspection.

33. Remerciant les membres du Conseil pour leurs observations, l'Inspectrice générale a déclaré que son mandat actuel d'une durée de quatre ans pourrait être renouvelé une fois pour quatre années supplémentaires. Le mandat pourrait être modifié lors de révisions ultérieures de la Charte, sous réserve de l'approbation par le Directeur exécutif et le Conseil d'administration en concertation avec le Comité d'audit.

#### **2019/EB.2/4 Politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires**

34. La direction a présenté la politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires, au moyen de laquelle le PAM entendait renforcer les chaînes de valeur locales, accroître les revenus et les moyens d'existence des petits exploitants agricoles et contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire.
35. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement la politique, estimant qu'elle offrait la possibilité de promouvoir la production locale, de stimuler l'économie locale et de fournir aux bénéficiaires du PAM des produits alimentaires locaux diversifiés et nutritifs. Il était important de s'assurer que les petits producteurs et distributeurs étaient payés au juste prix, et de nombreux membres ont dit être favorables à ce que le PAM paie des prix supérieurs aux prix paritaires à l'importation dans certains cas. Cependant, il était également important d'éviter de créer une dépendance à l'égard du PAM en tant qu'acheteur, et la mesure dans laquelle les prix paritaires à l'importation pouvaient être dépassés devrait être réexaminée régulièrement. Les membres ont accueilli avec intérêt la collaboration avec la FAO dans le domaine de l'alimentation scolaire utilisant la production locale, l'étude de cas en Ouganda, les chiffres mentionnés dans le document ainsi que l'attention portée par le PAM à l'incidence environnementale de ses décisions d'achat.
36. Les membres ont encouragé la direction à nouer des relations durables avec les fournisseurs locaux, à collaborer avec d'autres organismes et acteurs, y compris des entreprises du secteur privé, pour bénéficier de leurs savoir-faire, et à mettre en place des systèmes rigoureux de suivi et d'évaluation. Les membres ont demandé qu'un point régulier soit communiqué sur l'application de la politique, ajoutant que ce point devrait comprendre des informations plus détaillées sur les incidences des achats du PAM sur les économies locales ainsi que sur le bien-être et les moyens d'existence des communautés locales. Ils attendaient avec intérêt le plan d'exécution de la politique, lequel devrait donner davantage d'informations sur le coût de mise en œuvre ainsi que sur les lieux et les méthodes envisagés par le PAM pour ses achats.
37. L'utilisation d'aliments enrichis était avantageuse dans les environnements d'urgence et les environnements fragiles, mais les membres du Conseil ont insisté sur le fait qu'elle devait être considérée comme une solution temporaire en attendant que les populations aient accès à des aliments non enrichis qui soient suffisamment diversifiés et nutritifs. Les membres ont également fait observer qu'il était difficile de garantir la qualité et la sécurité sanitaire des aliments en cas d'achat à un grand nombre de petits fournisseurs.
38. Prenant note des points soulevés, la direction a indiqué que le PAM considérait les aliments enrichis non pas comme une solution temporaire mais comme une solution partielle qui contribuait à augmenter les apports en micronutriments des populations locales dans le cadre d'un régime alimentaire sain comprenant d'autres aliments nutritifs. Les achats directs du PAM aux petits exploitants passaient tous par des organisations paysannes, et s'élevaient à 30 millions de dollars, soit environ 2 pour cent des produits alimentaires achetés au total en 2018 – une proportion plus faible que celle enregistrée en 2015. La direction envisageait d'appliquer les modalités contractuelles actuelles du PAM pour les achats de produits alimentaires de façon à développer les achats indirects aux petits

exploitants par l'intermédiaire de coopératives de commerçants et de négociants locaux (1 milliard de dollars actuellement) afin de renforcer les chaînes de valeur locales.

39. Le Directeur exécutif a ajouté que, ces dernières années, le PAM recevait davantage de contributions en espèces que de contributions en nature, ce qui facilitait les achats locaux et régionaux.

#### **2019/EB.2/5 Point sur la feuille de route intégrée**

40. La direction du PAM a présenté le point sur la feuille de route intégrée, qui exposait les constatations et les enseignements tirés de l'examen des délégations de pouvoirs provisoires et des modalités de gouvernance. Le document présentait les propositions relatives à la simplification du processus de consultation, aux délégations de pouvoirs, à l'examen par les États membres des révisions concernant des interventions face à une crise, au portail de données sur les PSP et aux modifications destinées à faciliter la mise en œuvre des plans stratégiques multipays.
41. La direction a indiqué qu'elle se rangeait aux avis du Comité financier de la FAO préconisant: de rétablir le seuil de 150 millions de dollars pour l'examen par les États membres des révisions concernant des interventions face à une crise; de réexaminer les modalités de gouvernance au bout de cinq ans; et de supprimer l'adjectif "permanentes" qualifiant les délégations de pouvoirs pour ménager la possibilité d'apporter des modifications ultérieurement. Les propositions révisées seraient examinées lors de la consultation informelle du 18 décembre, et les propositions finales seraient présentées au Conseil d'administration pour approbation à sa première session ordinaire de 2020.
42. Les membres du Conseil ont félicité le PAM pour les réformes issues de la feuille de route intégrée, saluant une plus grande transparence, la simplification de la structure budgétaire et les efforts déployés par la direction pour consulter le Conseil au sujet de la mise en œuvre de cette feuille de route. Ils ont accueilli favorablement la simplification du processus de consultation à suivre pour élaborer les PSP, même si certains ont proposé que le mécanisme soit examiné une fois que le PAM aurait plus d'expérience des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après "plans-cadres de coopération des Nations Unies"). D'autres membres ont préconisé de développer les échanges entre les bureaux de pays et le personnel technique des autorités locales au cours de l'élaboration des PSP et des PSP provisoires (PSPP).
43. De nombreux membres ont accueilli avec satisfaction le système de notification par courriel proposé ainsi que le portail de données sur les PSP; plusieurs membres ont demandé des précisions sur le niveau de détail et la fréquence d'actualisation des données figurant sur le portail. Un membre a recommandé que le PAM ajoute un indicateur mesurant le respect des délais de communication des informations sur le portail.
44. Les membres du Conseil ont fait part de leur point de vue sur les délégations de pouvoirs proposées: certains ont estimé qu'elles offraient un juste équilibre entre l'obligation redditionnelle et la souplesse opérationnelle, tandis que d'autres ont indiqué qu'elles alourdiraient inutilement la charge de travail de la direction du PAM et du Conseil et ont prié instamment les membres de revenir à la proposition présentée lors de la consultation informelle de septembre 2019. D'autres membres ont pressé le PAM de fournir une analyse complète de la période provisoire de deux ans avant de modifier le Règlement général et le Règlement financier. Les membres ont déclaré qu'une fois les délégations de pouvoirs et les modalités de gouvernance adoptées, elles devraient être réexaminées pour s'assurer que la fonction fondamentale d'approbation et de contrôle exercée par le Conseil était maintenue.

45. Certains membres ont demandé que soit rétabli le seuil de 150 millions de dollars appliqué à l'examen par les États membres des révisions concernant des interventions face à une crise, en plus du seuil de 15 pour cent du budget total en cours, de sorte que les révisions de ce type portant sur des PSP à gros budget soient examinées.
46. Certains membres ont indiqué que les liens entre le plan de gestion et le cadre de résultats institutionnels pourraient être améliorés. Ils ont estimé que, du fait du grand nombre d'indicateurs définis au niveau des bureaux de pays, le PAM risquait d'avoir du mal à communiquer clairement les résultats et les effets directs obtenus à l'échelle institutionnelle dans le rapport annuel sur les résultats, ce qui pourrait avoir des conséquences sur la capacité des donateurs à accorder des financements souples.
47. La direction a indiqué que le document à rédiger en prévision de la consultation informelle qui devait être organisée après la session actuelle devrait tenir compte des ajustements suivants: la suppression de l'adjectif "permanentes" qualifiant les délégations de pouvoirs; une analyse complète sur deux ans des délégations de pouvoirs provisoires; le rétablissement du seuil de 150 millions de dollars pour l'examen des révisions concernant des interventions face à une crise; l'engagement de réexaminer les délégations de pouvoirs dans cinq ans; et l'ajout d'informations sur le portail de données sur les PSP, pour indiquer la nature et la fréquence d'actualisation de ces données. La direction attendait avec intérêt de parvenir à un consensus sur les propositions révisées dans les mois précédant la première session ordinaire de 2020 du Conseil.

#### **2019/EB.2/6 Point sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome**

48. Après avoir fait état de la présence de collègues de la FAO et du Fonds international de développement agricole (FIDA), la direction a présenté le document. Ce dernier comprenait plusieurs innovations, dont une section portant sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome dans le domaine des services institutionnels, ainsi que des annexes consacrées à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, aux activités de résilience conjointes et à des études de cas sur la collaboration entre la FAO, le FIDA et le PAM dans cinq pays.
49. Des stratégies conjointes par pays étaient en cours d'élaboration pour trois pays pilotes. Un projet de plan conjoint pour la Colombie avait permis de déterminer les zones géographiques où les organismes ayant leur siège à Rome travaillaient ensemble, de définir cinq domaines thématiques susceptibles de déboucher sur une collaboration accrue (consolidation de la paix, intervention face à une crise, résilience, sécurité alimentaire et nutrition, et changement climatique) et d'établir un plan de travail conjoint dans chaque domaine. Le PAM dirigeait la révision d'un projet de plan pour le Niger et cherchait à déterminer s'il était possible d'organiser un atelier de validation dans le pays d'ici à la fin de 2019, avec la participation des autres organismes ayant leur siège à Rome, de partenaires de développement et de services de l'État. Un premier projet de plan pour l'Indonésie était prévu d'ici au début de 2020. Les plans conjoints tenaient compte des nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies en cours d'élaboration, et de nombreux autres directeurs de pays du PAM avaient fait part de leur souhait de participer à l'expérimentation.
50. À la suite de sa présentation lors de la réunion conjointe informelle tenue en septembre 2019, le projet de plan d'action pour le Sahel élaboré par les organismes ayant leur siège à Rome était en cours de révision, et un point sur l'état d'avancement des travaux devait être présenté à la réunion d'information conjointe du PAM et de la FAO qui serait consacrée aux situations d'urgence en janvier 2020; le FIDA serait invité à se joindre aux discussions. Une vidéo sur un projet conjoint des organismes ayant leur siège à Rome en faveur des petits exploitants de Madagascar a été projetée pour illustrer la collaboration au niveau national.

51. Les débats du Conseil ont commencé par une déclaration conjointe au nom de toutes les Listes. Soulignant les possibilités qu'offraient les services communs pour augmenter l'efficacité et l'efficacit  et renforcer le contr le au sein des organismes ayant leur si ge   Rome, la d claration appelait les directions de ces organismes   fournir une premi re  valuation de la faisabilit  d'une fusion de fonctions administratives et d'une collaboration renforc e entre certaines fonctions de contr le, comprenant une analyse de l'int r t que pourrait pr senter pour les trois organismes le fait de disposer de comp tences sp cialis es communes, en particulier pour les questions ayant trait au harc lement sexuel ainsi qu'  l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Les constatations issues de l' valuation fourniraient le socle des d bats   mener avec les organes directeurs des organismes ayant leur si ge   Rome. Les Listes avaient r dig  une d cision relative   leur d claration conjointe.
52. Les membres du Conseil ont f licit  la direction pour le processus inclusif qu'elle avait mis en place pour pr parer la r union conjointe informelle de 2019 des organes directeurs des organismes ayant leur si ge   Rome, qui s' tait tenue au Si ge du PAM. Apr s avoir accueilli favorablement les progr s communiqu s ainsi que les  l ments suppl mentaires int gr s dans le point de 2019 sur la collaboration, les membres ont demand  instamment aux organismes ayant leur si ge   Rome de renforcer l' tablissement de rapports   l'avenir en am liorant le suivi des r sultats de leur collaboration, notamment les enseignements tir s et les  conomies r alis es, et en donnant plus d'informations sur leur exp rience de la collaboration dans le cadre des syst mes de gestion environnementale et des strat gies conjointes par pays. Au moment d'examiner la possibilit  de resserrer la collaboration, il serait important de tenir compte du mandat et de la structure sp cifiques de chaque organisme s'agissant d'harmoniser leurs syst mes administratifs respectifs. Le principal objectif de toute collaboration devrait  tre d'accro tre les avantages des activit s des organismes ayant leur si ge   Rome pour les b n ficiaires et d'autres parties prenantes.
53. Faisant observer que cette collaboration entre les organismes ayant leur si ge   Rome devrait s'inscrire dans une collaboration plus large avec d'autres organismes des Nations Unies, les membres se sont f licit s de la visibilit  croissante de la FAO, du FIDA et du PAM au sein du syst me des Nations Unies, notamment gr ce   leur participation   la Conf rence de haut niveau des Nations Unies sur la coop ration Sud-Sud organis e en mars 2019. Le sommet sur les syst mes alimentaires propos  par le Secr taire g n ral pour 2021 offrirait une autre occasion de mettre en valeur les succ s obtenus par les organismes ayant leur si ge   Rome, et les membres du Conseil entendaient jouer un r le actif dans la pr paration de cette manifestation. Les membres se sont  galement f licit s du soutien apport  par les organismes ayant leur si ge   Rome au Comit  de la s curit  alimentaire mondiale et ont enjoint le PAM de collaborer davantage avec celui-ci et de prendre en consid ration ses directives et recommandations lors de la conception et de la mise en  uvre de ses propres politiques et strat gies, ce qui contribuerait   acc l rer la r alisation des objectifs de d veloppement durable (ODD).
54. Les membres ont salu  les efforts d ploy s par les organismes en mati re de collecte et d'analyse conjointes des donn es ainsi que dans le cadre de l' laboration des strat gies de pays conjointes. Tous ces efforts devraient d boucher sur des synergies gr ce   la mise en commun des quantit s massives de donn es d tenues par chaque organisme et   la combinaison de leurs avantages comparatifs respectifs. Les membres ont recommand  que les organismes ayant leur si ge   Rome compl tent le projet actuel du plan d'action pour le Sahel en y int grant des informations suppl mentaires sur les objectifs, les initiatives pr vues, la r partition des responsabilit s et le calendrier.
55. Les membres ont propos  d'autres domaines offrant des possibilit s de collaboration, comme le renforcement du lien entre l'action humanitaire, le d veloppement et la paix, la r duction du gaspillage et des pertes de produits alimentaires, et la promotion de l' galit  des sexes et de l'autonomisation des femmes. Le Forum G n ration  galit  qui devait se

tenir à Mexico et à Paris en 2020 était pour les organismes ayant leur siège à Rome une occasion de renforcer leur collaboration dans ce domaine, et donc de contribuer à la concrétisation de l'ODD 5.

56. Un membre a proposé de réviser le projet de décision pour tenir compte des observations formulées lors de la réunion conjointe du Comité financier et du Comité du Programme de la FAO tenue en novembre 2019, telles que consignées dans le compte rendu de cette réunion, observations qui portaient sur les stratégies conjointes, les partenariats renforcés et les réalisations obtenues au niveau national ainsi que sur la place plus grande à accorder aux questions stratégiques et aux enseignements tirés de l'expérience dans les rapports futurs consacrés à la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome. D'autres membres l'ont rejoint, et une nouvelle formulation a été proposée, débattue et modifiée lors de la reprise de l'étude de ce point de l'ordre du jour le lendemain matin.
57. La direction a pris note des recommandations et des observations des membres du Conseil. Du fait de la nature très différente des organismes ayant leur siège à Rome, il était également essentiel de rechercher des possibilités de collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies. Les nouvelles technologies offraient l'occasion de faciliter la mise en place et l'exploitation de centres mondiaux de services partagés.

**Point sur la mise en œuvre par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement) et exposé oral sur les orientations relatives au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux analyses communes de pays**

58. Le Conseil a examiné les points 4 f) et 4 g) ensemble.
59. Réaffirmant l'engagement du PAM à l'égard de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, la Directrice de la Division chargée des interactions avec le système des Nations Unies et de la collaboration multilatérale a donné un aperçu des progrès accomplis ainsi que du chemin qu'il restait à parcourir. Les nouvelles orientations relatives aux plans-cadres de coopération des Nations Unies avaient été diffusées, notamment en Colombie, en Iraq et en Sierra Leone. Des documents complémentaires, en particulier sur les analyses communes de pays, étaient en cours de rédaction. Le cadre de responsabilité de gestion avait été diffusé dans les pays. La version finale du cadre de responsabilité de gestion à l'échelle régionale et mondiale serait achevée au début de 2020, et bénéficierait des éclairages issus d'un examen régional.
60. Concernant le pacte de financement, le PAM prélevait une redevance de 1 pour cent sur les contributions des donateurs et comptait transférer jusqu'à 100 000 dollars aux fins de coordination. La redevance générait toutefois des fonds nettement inférieurs à ceux initialement prévus, et le prélèvement s'était accompagné de coûts de transaction élevés. Globalement, le principal aspect fondateur de la réforme qui restait à mettre en œuvre était l'examen régional (et des bureaux multipays).
61. Le Directeur exécutif adjoint a souligné l'importance de la collaboration du Conseil pour s'attaquer aux questions en suspens, notamment s'agissant de l'examen régional. Le manque d'harmonisation entre les définitions des régions adoptées par les différents organismes des Nations Unies compliquait les discussions. La direction du PAM préconisait une approche souple axée sur les structures, les cadres, les politiques et les orientations, qui aiderait les pays à disposer des meilleurs programmes possible plutôt qu'à spécifier le contenu de ces programmes.
62. Passant au point 4 g), la Directrice du Département de l'élaboration des programmes et des politiques a indiqué que la réforme du système des Nations Unies pour le développement accordait plus de place aux analyses communes de pays, dont le champ d'action était élargi actuellement de façon à englober l'ensemble des activités menées par les organismes des

Nations Unies dans chaque pays. Les orientations prévoyaient que ces analyses seraient des documents évolutifs, et qu'elles appuieraient ainsi la planification du développement à l'échelle nationale. Les analyses chercheraient par exemple à déterminer qui était laissé de côté et pourquoi. En étroite collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, l'UNICEF et d'autres partenaires, le PAM entendait contribuer à la transformation des analyses communes de pays en s'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire en matière d'analyse qu'il avait acquis dans le cadre de ses activités relatives aux examens stratégiques Faim zéro. L'élaboration de la prochaine version des examens Faim zéro serait intégrée au processus d'analyse commune de pays d'ici à la fin de 2020, un délai ambitieux.

63. Une proposition de programme de travail avait été formulée dans la perspective de l'élaboration des PSP de deuxième génération (qualifiés de "2G" en interne). À partir de juin 2020, le Conseil recevrait les projets de PSP accompagnés des plans-cadres de coopération des Nations Unies correspondants. La Directrice a fait observer que la réforme du système des Nations Unies pour le développement représentait une deuxième vague de changements organisationnels majeurs, mais que la feuille de route intégrée avait placé le PAM en bonne position pour apporter les ajustements nécessaires à tous les niveaux de l'organisation.
64. Les membres ont accueilli favorablement le point d'information et l'exposé oral et salué le PAM pour sa participation active au processus de réforme. Ils se sont dits satisfaits de constater que les plans-cadres de coopération des Nations Unies étaient déjà en place dans certains pays et attendaient avec intérêt de recevoir des informations sur leur mise en œuvre. Les membres ont demandé un examen de la mise en œuvre du cadre de responsabilité de gestion au début de 2020 et pressé le PAM de s'assurer que les réformes ne nuisaient pas aux activités ni aux mécanismes de gouvernance de l'organisation.
65. Certains membres ont indiqué que la redevance de 1 pour cent ne devrait pas être augmentée, et prié instamment le PAM de participer aux négociations sur la révision de la formule de partage des coûts, demandant à être tenus pleinement et rapidement informés de toute modification, en particulier des modifications ayant des incidences budgétaires pour les États membres. Certains membres ont demandé un cadre harmonisé de communication de l'information sur le pacte de financement; d'autres ont demandé une présentation des décisions du Conseil relatives au pacte ainsi que le calendrier correspondant, et préconisé d'inscrire le pacte à l'ordre du jour de chaque session annuelle du Conseil.
66. Le groupe chargé des innovations institutionnelles a été félicité, et les efforts destinés à obtenir des gains d'efficacité plus grands ont été salués. Certains membres ont souhaité obtenir des informations sur les économies prévues et demandé si l'objectif relatif au partage des locaux était réalisable. D'autres ont fait part de leur intérêt pour un dispositif permettant de réduire les services de transport dans les pays, demandant un complément d'information sur le calendrier de mise en œuvre et indiquant qu'ils s'attendaient à des améliorations sur le plan des dépenses, de l'efficacité et des normes de sécurité.
67. Les membres du Conseil ont renouvelé leur soutien en faveur des priorités transversales que sont les droits humains, l'égalité des sexes, l'environnement et le changement climatique. Certains ont demandé à être tenus informés des évolutions touchant au chapitre commun, à la formule de partage des coûts et à l'examen régional.
68. La direction a confirmé que la redevance et la formule de partage des coûts seraient examinées en 2020. La mise en œuvre de la stratégie relative aux modalités de fonctionnement avait bien avancé, de nouvelles orientations ayant été envoyées à tous les pays. Un nouvel outil avait été mis en service dernièrement dans le cadre de cette mise en œuvre. Cet outil comprenait une analyse coûts-avantages et décrivait des initiatives de collaboration potentielle au niveau des pays dans certains domaines d'activité.

69. Actuellement, 33 pour cent des bureaux du PAM se trouvaient dans des locaux communs, mais la direction estimait que l'objectif consistant à porter cette proportion à 50 pour cent d'ici à 2021 ne serait pas réalisable, faisant observer que l'emménagement dans des locaux partagés nécessiterait, en amont, des investissements considérables qui faisaient défaut. En outre, l'analyse avait montré que les services administratifs communs ne seraient viables que pour les opérations de grande ampleur menées dans les pays et pour certains services spécifiés dans le rapport du Secrétaire général. La plus grande source potentielle d'économies semblait être les centres mondiaux de services partagés. Un parc automobile commun au système des Nations Unies pourrait générer des dizaines de millions de dollars d'économies grâce à l'optimisation de l'utilisation des véhicules à l'échelle mondiale.
70. En réponse à une proposition sur la possibilité d'un débat et d'un examen annuels consacrés au suivi du pacte de financement, le Directeur exécutif adjoint a fait observer que les discussions interorganisations menées actuellement avec les États membres (comme celles prévues à New York le 9 décembre 2019) étaient la formule appropriée. Le PAM continuerait d'utiliser la méthode convenue de communication des informations et ferait également état des progrès dans son rapport annuel sur les résultats.

## Questions diverses

### **2019/EB.2/7 Exposé oral sur les préparatifs du Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires**

71. Le Président a rappelé que ce point de l'ordre du jour avait été demandé par le Bureau du Conseil d'administration et fait observer que, même si ce point était présenté pour information, un projet de décision établi à partir du texte mentionné dans le rapport adopté à la réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier de la FAO avait été communiqué aux membres du Conseil la semaine dernière et avait été accepté par toutes les Listes le 15 novembre.
72. Le Directeur exécutif adjoint a rappelé qu'à l'occasion de l'édition 2019 de la Journée mondiale de l'alimentation (16 octobre), le Secrétaire général avait fait part de son intention d'organiser un sommet à l'échelle des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en 2021. Le Secrétaire général n'avait pas encore annoncé l'événement officiellement, mais la Vice-Secrétaire générale avait abordé la question avec les chefs de secrétariat et les membres des organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome à leur réunion informelle conjointe de septembre et avait depuis adressé une lettre aux chefs de secrétariat pour solliciter leur avis sur la date, le lieu et les modalités de gouvernance et leur demander de proposer des candidats à la fonction de coordonnateur et envoyé spécial pour le sommet. Les organismes ayant leur siège à Rome ont accueilli favorablement le sommet, considérant que cette manifestation offrait l'occasion de mettre en valeur le rôle qu'ils pouvaient jouer pour réduire la fracture entre l'action humanitaire et le développement à travers la fourniture de l'assistance alimentaire, la conduite d'activités de renforcement de la résilience et l'appui apporté aux petits exploitants agricoles.
73. Deux sites étaient envisagés pour accueillir le sommet: Bari, avant ou après le sommet du Groupe des Vingt que l'Italie devait organiser, où il était possible d'installer des hébergements dans des conditions semblables à celles des camps dans l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies se trouvant non loin à Brindisi; ou New York, lors de l'Assemblée générale à laquelle plus de cent chefs d'État assisteraient. Quelle que soit la ville retenue, les organismes ayant leur siège à Rome avaient recommandé d'organiser une manifestation préparatoire de haut niveau dans une autre ville, de préférence Rome, au moins six mois avant le sommet afin de mobiliser les acteurs des systèmes alimentaires et de créer une dynamique en faveur du sommet. Les chefs de secrétariat des organismes ayant leur siège à Rome avaient proposé quatre candidats à la fonction d'envoyé spécial.

74. Les débats suivant l'exposé ont commencé par une déclaration conjointe des Listes dans laquelle les membres du Conseil indiquaient qu'il leur semblait essentiel que les organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome participent activement aux préparatifs du sommet, notamment à la définition des résultats attendus. À cette fin, ils proposaient: d'engager un dialogue direct avec l'envoyé spécial du Secrétaire général lors d'une consultation informelle qui se tiendrait en décembre 2019 ou au début de 2020; de consacrer la réunion informelle conjointe de 2020 des organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome aux préparatifs du sommet; et d'inscrire le sommet à l'ordre du jour de chacune des sessions du Conseil.
75. Les membres du Conseil ont souligné que le sommet arriverait à point nommé, moins de dix ans avant l'échéance fixée pour la concrétisation des ODD et à une période où les effets du changement climatique appelaient plus que jamais à une action urgente. Étant donné que les systèmes alimentaires actuels contribuaient à ces effets tout en les subissant, le sujet du sommet proposé était également très pertinent, en particulier au vu de la contribution que des systèmes alimentaires résilients et durables pouvaient apporter au développement, à la concrétisation des ODD et à la mise en place de régimes alimentaires pérennes et sains. Les membres ont prié instamment les organismes ayant leur siège à Rome de collaborer avec les États membres et d'autres parties prenantes pour sensibiliser le monde à cette contribution potentielle.
76. Il était également essentiel que tous les acteurs concernés – organismes des Nations Unies, gouvernements, secteur privé, milieu universitaire, organisations internationales et organisations de la société civile – participent à la mise en œuvre des engagements audacieux qui, comme les membres l'espéraient, seraient pris lors du sommet. Ces engagements devraient notamment viser à élaborer des systèmes alimentaires intégrés permettant de respecter des priorités transversales telles que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, la protection de l'environnement, l'action contre le changement climatique, la protection sociale et les droits des peuples autochtones, et à faire en sorte que nul ne soit laissé de côté, et en particulier que les personnes handicapées ne soient pas laissées pour compte. Les engagements pris lors du sommet devraient également s'inspirer des processus et des engagements adoptés lors de sommets précédents, dont le Sommet Action Climat des Nations Unies organisé plus tôt dans l'année.
77. Le Directeur exécutif adjoint a indiqué qu'il était d'accord avec les points soulevés et a accueilli favorablement l'idée de tenir une consultation informelle dans les semaines à venir afin de préparer les organismes ayant leur siège à Rome à se mobiliser rapidement une fois que le sommet serait annoncé officiellement.

#### **Exposé oral sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM**

78. En sa qualité de chef de la délégation lors de la visite, le Président a commencé l'exposé oral consacré à la visite sur le terrain de membres du Conseil d'administration du PAM au Bangladesh, qui s'était déroulée du 18 au 25 octobre 2019. Des membres du Conseil représentant l'Allemagne, le Brésil, la Pologne et la Suisse ainsi que des observateurs en provenance de l'Australie et de l'Indonésie y avaient pris part. Tous les participants remerciaient le Gouvernement bangladais ainsi que l'encadrement et le personnel du bureau de pays du PAM et du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique pour leur hospitalité, et le Secrétariat du Conseil pour l'organisation de la visite.
79. À l'issue de la projection d'une vidéo consacrée à la visite, les participants ont fait part de certaines de leurs observations. Le Bangladesh accueillait 1,2 million de Rohingya déplacés en provenance du Myanmar; le PAM fournissait une assistance à 840 000 d'entre eux vivant dans des camps à proximité de Cox's Bazar et apportait un soutien aux moyens d'existence et des aides sous d'autres formes à 200 000 personnes vulnérables des communautés d'accueil.

80. La moitié des personnes déplacées bénéficiant de l'aide du PAM recevaient une assistance alimentaire sous la forme de bons électroniques à échanger dans des magasins locaux sélectionnés; le PAM entendait proposer les bons à tous les résidents des camps d'ici à la fin de 2020. Des projets pour un accès sans risque au combustible et à l'énergie ainsi que des activités de reboisement mis en œuvre avec des partenaires, dont la FAO, permettaient de réduire la déforestation, et le programme du PAM en faveur des moyens d'existence aidait 20 000 ménages pauvres, en particulier les femmes, à mettre sur pied des entreprises individuelles et collectives. L'émission de bons électroniques au nom de la femme la plus âgée de chaque ménage bénéficiaire permettait à l'intéressée de jouer un plus grand rôle dans les décisions relatives à la consommation alimentaire du ménage. Parmi les autres activités figuraient l'éducation nutritionnelle, la construction d'infrastructures et la formation à l'horticulture.
81. Sur la base de leurs réunions et de leurs échanges avec des représentants du Gouvernement, des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des donateurs, les participants constataient que le bureau de pays du PAM avait effectivement instauré une coopération étroite avec ses partenaires au Bangladesh.
82. Les participants félicitaient le Gouvernement pour avoir réduit de 50 pour cent le taux national de pauvreté depuis 2000 et le saluaient pour la générosité dont il avait fait preuve en accueillant un grand nombre de personnes déplacées. Il demeurait toutefois des problèmes en matière de développement, tout en sachant qu'un retour massif de Rohingya au Myanmar continuait d'être improbable. Les participants recommandaient au PAM et à ses partenaires de se concentrer sur l'amélioration des infrastructures et des conditions de vie à l'intérieur et aux alentours des camps situés à proximité de Cox's Bazar, en facilitant l'emploi et les moyens d'existence des femmes et des hommes, en particulier des jeunes adultes, et en aidant à créer des liens mutuellement bénéfiques entre la population rohingya et la communauté d'accueil.

## Questions d'administration et de gestion

### **2019/EB.2/8 Rapport du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination**

83. Les coprésidentes du groupe de travail conjoint du Conseil et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination ont exposé les activités menées par le groupe depuis la session annuelle de 2019 du Conseil: le groupe de travail au complet ainsi que ses deux sous-groupes de travail s'étaient réunis fréquemment; l'avis de deux experts indépendants avait été sollicité; et un examen externe de la culture organisationnelle du PAM mené par la société Willis Towers Watson avait été pris en compte. Toutes ces activités étaient résumées dans un rapport intérimaire qui avait été élaboré par le groupe de travail et présenté au Conseil pour examen à la session en cours. Les coprésidentes ont indiqué que la direction et les États membres avaient pris ensemble un engagement en faveur de la prévention et de la lutte contre les comportements abusifs au sein de l'organisation ainsi que du soutien aux victimes. À cette fin, il était nécessaire d'élaborer un plan d'action permettant de répondre à l'évolution des besoins et des priorités dans six domaines: réaffirmation des valeurs du PAM, notamment au moyen d'un examen de son code de conduite; amélioration de l'encadrement en affirmant clairement au plus haut niveau qu'il incombe aux cadres de garantir un lieu de travail sûr et respectueux et en s'assurant que l'aptitude à y parvenir est prise en compte dans la sélection et la gestion des cadres; association de tous les employés aux initiatives visant à apporter des changements; amélioration des dispositifs de gestion du personnel du PAM, notamment en renforçant la transparence sur la façon dont les réaffectations, les promotions et d'autres opérations sont effectuées et en réduisant le sentiment de vulnérabilité qu'éprouvent les personnes

engagées pour une courte durée; prise de mesures rapides contre les auteurs avérés d'abus, et protection des victimes; et amélioration de l'information, de l'obligation redditionnelle et de la transparence autour des activités destinées à garantir une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement, du harcèlement sexuel, de l'abus de pouvoir et de la discrimination et des activités dont le but est de préserver un lieu de travail sûr. Étant donné que le groupe de travail n'avait pas eu le temps d'examiner de manière adéquate la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles pour ce qui est des bénéficiaires et qu'il jugeait en outre nécessaire d'approfondir sa réflexion concernant certains éléments en lien avec le harcèlement sexuel, les coprésidentes ont demandé au Conseil de prolonger son mandat jusqu'à la première session ordinaire de 2020 pour lui permettre de le faire. Le rôle moteur joué par le Directeur exécutif et les efforts déployés par les membres du groupe de travail et par toutes les personnes contribuant à la lutte contre le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination au PAM ont été salués chaleureusement.

84. Les membres du Conseil ont indiqué qu'ils apportaient leur soutien à la politique de tolérance zéro du PAM à l'égard du harcèlement, du harcèlement sexuel, de l'abus de pouvoir et de la discrimination, et ont salué l'engagement et les initiatives de la direction visant à parvenir à un lieu de travail sûr et respectueux, et notamment les consultations étroites menées avec les États membres. Les membres du Conseil ont approuvé les recommandations issues du rapport du groupe de travail conjoint, qui a été salué comme un modèle pour les autres entités des Nations Unies, et pressé le PAM d'élaborer le plan d'action proposé destiné à s'attaquer aux problèmes évoqués dans le rapport, à temps pour que ce plan puisse être examiné à la première session ordinaire de 2020 du Conseil. La proposition préconisant de prolonger le mandat du groupe de travail jusqu'à la première session ordinaire de 2020 a été approuvée. Les membres du Conseil ont souligné qu'il était important de disposer de politiques claires, de mener des activités de suivi et d'audit, d'assurer une formation et une sensibilisation continues, d'établir des rapports précis et de prendre des mesures énergiques pour promouvoir la transparence et donner aux employés de bonnes raisons de penser qu'ils seraient écoutés et protégés et que leurs griefs seraient pris en compte. Il était également proposé que le plan d'action soit intégré à une stratégie plus large destinée à préserver la santé des employés, à instaurer une culture organisationnelle constructive et à éliminer les situations susceptibles de donner lieu à des actes de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination. Les cadres devaient montrer l'exemple pour prévenir les comportements inappropriés, et leur efficacité à cet égard devrait être évaluée au moyen d'indicateurs de performance pertinents. Le plan d'action proposé, à appliquer dès que possible, aiderait grandement le PAM à recruter et à conserver dans ses effectifs le personnel motivé et dévoué dont il avait besoin; le fait de savoir que le PAM soutiendrait les victimes et s'attaquerait à leurs problèmes rapidement et équitablement renforcerait la confiance. Les membres du Conseil ont indiqué que le Conseil devait soutenir la direction sans contrôle excessif, et qu'il fallait trouver un juste équilibre entre la transparence et un certain degré de confidentialité permettant au PAM de procéder à une autoévaluation approfondie; il a été également souligné, toutefois, que la direction devait veiller à tenir le Conseil au courant des évolutions, que l'on s'attendait à des progrès importants et tangibles, dont le Conseil tiendrait la direction comptable, et que la direction devait informer rapidement le Conseil des cas de comportement abusif. Les membres du Conseil ont apporté leur soutien à l'initiative interne d'importance primordiale d'un montant de 5 millions de dollars qu'il était proposé de mener pour instaurer une culture organisationnelle et un climat éthique en s'appuyant sur les activités du groupe de travail conjoint. Un membre a dit craindre que la réunion à huis clos sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination, qui devait suivre les débats en cours et qui avait été demandée par les États membres, ne soit perçue comme étant non transparente. Un autre membre, qui avait pris la parole au début de la discussion au nom d'une Liste, a précisé que la réunion à huis clos avait été demandée par

les États membres car il était nécessaire de trouver un équilibre entre l'impératif de transparence et le besoin de confidentialité.

85. Répondant aux observations, les coprésidentes ont admis qu'il fallait faire plus, notamment pour élaborer des mesures spécifiques et mesurables visant à s'attaquer au harcèlement. La direction était déterminée à agir en ce sens et avait déjà fait des progrès rapides pour intégrer des mesures en cours dans le plan d'action; ainsi, la Division des ressources humaines serait associée aux six domaines d'action privilégiés et réfléchissait actuellement aux questions liées au recrutement, au maintien dans l'emploi, à la formation et aux arrangements contractuels du personnel engagé pour une courte durée. Le Directeur exécutif prévoyait de mettre sur pied une équipe spécifiquement chargée de faire avancer l'élaboration du plan d'action et la supervision de son application, et le Conseil serait tenu informé des progrès accomplis.
86. Le Directeur exécutif a ajouté que, comme le rapport du groupe de travail conjoint le montrait, il restait beaucoup à faire pour éliminer le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination. La tâche était difficile, et la seule amélioration des politiques ne suffirait pas, mais il était convaincu qu'il y parviendrait avec l'aide de son équipe d'encadrement. Il demandait au Conseil de maintenir la pression sur la direction et de tenir celle-ci comptable de son action à cet égard, et s'engageait, avec la collaboration du Conseil, à ce que le PAM montre la voie au système des Nations Unies en instaurant une culture organisationnelle saine exempte de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination.
87. En conclusion, le Président a invité les participants à se lever pour saluer le personnel du PAM qui menait une action humanitaire noble; il tenait à ce que le personnel sache que la direction et le Conseil étaient unis dans le soutien qu'ils leur apportaient, et déterminés à faire en sorte qu'ils puissent travailler dans une atmosphère exempte de toute forme de harcèlement et d'abus.

## **Ressources, questions financières et budgétaires**

### **2019/EB.2/9 Plan de gestion du PAM pour 2020-2022**

88. La direction a présenté le Plan de gestion pour 2020-2022, que le Comité financier de la FAO avait recommandé d'approuver et au sujet duquel le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires n'avait émis aucune objection. Le niveau de financement pris pour hypothèse, soit 7,4 milliards de dollars pour 2019, passerait probablement à 8 milliards de dollars. Les besoins opérationnels pour 2020 étaient estimés à 10,6 milliards de dollars et des informations sur ce point seraient publiées en ligne en décembre. Le plan comprenait: cinq initiatives internes d'importance primordiale – deux datant de 2019 et trois nouvelles; une proposition d'augmentation du niveau de reconstitution du Compte d'intervention immédiate, de 20 millions de dollars à 22,5 millions de dollars; et deux nouveaux indicateurs de performance clés concernant les systèmes environnementaux et les partenariats.
89. Les membres se sont félicités du processus consultatif utilisé pour élaborer le plan. Ils ont approuvé le budget par ligne de crédit proposé, ainsi que la répartition proposée du budget par volet et le projet d'affectation de 62 pour cent de l'augmentation du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux, notamment pour le recrutement de personnel local. La priorité accordée par le PAM à l'intervention d'urgence appelait des ressources, des orientations et des capacités adéquates dans les bureaux de pays, et les membres ont accueilli favorablement les projets d'amélioration de la transparence, de la coordination et des capacités sur le terrain. Faisant observer qu'une grande partie du budget était allouée aux activités menées dans les pays touchés par des conflits, un membre a souligné qu'il était aussi important de prêter

attention aux besoins relevés dans d'autres pays, au Sahel, par exemple. L'intégration dans le budget des PSP des dépenses afférentes aux évaluations était appropriée, mais il serait difficile de trouver les financements correspondants. Les membres ont fait remarquer que les initiatives menées conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies étaient un bon moyen d'accroître l'efficacité.

90. Le déficit de financement de 29 pour cent (3,1 milliards de dollars) en 2020 exigeait de poursuivre les efforts déployés pour diversifier la base de ressources, augmenter l'efficacité des programmes et encourager les donateurs habituels ainsi que les nouveaux donateurs à fournir des fonds souples et prévisibles. Les membres ont salué les initiatives menées par le Directeur exécutif à cet effet, le développement des partenariats noués par le PAM avec des institutions financières internationales et le secteur privé ainsi que l'augmentation du nombre de gouvernements fournissant des contributions destinées à des programmes menés dans leur propre pays. Un membre a recommandé au PAM d'asseoir ses programmes de travail futurs sur des prévisions de financement plus réalistes.
91. Les membres ont demandé à la direction: d'augmenter les investissements consacrés au renforcement de la résilience et à la lutte contre les causes profondes de la faim; de continuer de suivre les résultats obtenus grâce aux fonds utilisés pour mettre en œuvre la stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé; et de donner davantage d'informations dans les futurs plans de gestion sur les dépenses engagées au titre du compte AAP. Un membre a noté que le PAM avait le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects le plus bas parmi les organismes des Nations Unies. Un autre a indiqué que le déficit de financement constituait un échec en matière de sécurité alimentaire pour la communauté internationale.
92. Les membres ont demandé que soient clarifiés le rapport entre l'utilisation des ressources et les résultats ainsi que le rapport entre les valeurs cibles des programmes et les données de référence. Le recours accru aux technologies et à des processus automatisés améliorerait l'établissement des rapports.
93. En réponse, la direction a indiqué qu'elle inviterait le Conseil à lui faire part de ses observations sur les propositions concernant la souplesse du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects en vigueur en PAM à la lumière des évolutions enregistrées dans d'autres organismes des Nations Unies. Le rapport entre l'utilisation des ressources et les résultats devrait être clarifié par l'adoption du dispositif des PSP et l'emploi de rapports annuels par pays, ainsi que par l'intégration prévue de valeurs cibles élargies relatives aux produits des programmes dans le prochain Plan stratégique et dans les futurs plans de gestion.

### **Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale**

94. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Europe orientale et l'Asie centrale a fait observer que les bonnes nouvelles en provenance de la région étaient rares, plusieurs pays ayant connu une aggravation de leur situation. Depuis la session annuelle de 2019 du Conseil, on observait une transformation majeure en République arabe syrienne, des crises en cours au Liban, en Iraq et en République islamique d'Iran ainsi que des défis persistants au Yémen, au Soudan, dans l'État de Palestine et en Libye.
95. Depuis novembre 2019, le nombre de bénéficiaires des 17 opérations menées dans les pays de la région était passé de 22 millions à 31 millions de personnes.
96. Le Directeur régional a souligné que, depuis le début du conflit en République arabe syrienne, 11,7 millions de personnes avaient été déplacées, et que 80 pour cent vivaient actuellement au-dessous du seuil de pauvreté. Les nouvelles opérations militaires engagées

dans le Nord-Est et l'instabilité sévissant dans les régions frontalières au Nord-Ouest avaient entraîné au total le déplacement de près de 800 000 personnes ces derniers mois – un grave problème à l'approche de l'hiver. Préoccupation supplémentaire, 500 000 enfants étaient menacés de malnutrition. Le PAM collaborait avec ses partenaires et les gouvernements hôtes pour préparer l'assistance en prévision du retour des réfugiés, même si le nombre de rapatriés était encore très faible.

97. Au Soudan, l'inflation était un sérieux problème, et 8,5 millions de personnes avaient besoin d'une assistance humanitaire, nombre d'entre elles connaissant une insécurité alimentaire de niveau "crise" ou "urgence". Le PAM menait des consultations pour déterminer comment il pourrait renforcer son soutien, notamment au moyen de programmes de filets de protection sociale.
98. Au Yémen, dans le cadre de sa plus grande opération à l'échelle mondiale, le PAM venait en aide à 12 millions de personnes et faisait des progrès, notamment grâce aux transferts de type monétaire fournis à 450 000 personnes, et ce malgré les difficultés d'accès et d'autres problèmes.
99. Un important déficit de financement se poursuivait dans l'État de Palestine, où le PAM parvenait seulement à venir en aide à la moitié des 700 000 non-réfugiés ayant besoin d'une assistance alimentaire.
100. En Libye, le PAM travaillait aux côtés de la Banque mondiale pour évaluer les filets de protection sociale et les possibilités de renforcement des capacités du Gouvernement, de collecte et d'analyse des données sur la migration et de fourniture de services de transport aérien, d'appui logistique et de télécommunication aux acteurs humanitaires et aux donateurs. Le PAM avait également ouvert un centre à Benghazi pour permettre aux organismes des Nations Unies d'intervenir dans l'est du pays.
101. Outre ces opérations d'urgence, et en dehors des programmes d'aide aux réfugiés et autres programmes d'assistance menés en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie, le PAM s'employait à changer la vie des bénéficiaires dans toute la région – y compris en Algérie, en Arménie, en Égypte, au Kirghizistan, au Maroc, au Tadjikistan et en Tunisie – à l'aide d'activités telles que les programmes de protection sociale, l'alimentation scolaire, les projets en faveur des moyens d'existence, l'hydroponie et la pisciculture. La région représentait 65 pour cent des programmes de transferts de type monétaire du PAM, lesquels bénéficiaient à 7 millions de personnes pour un montant de 1,1 milliard de dollars – et permettaient de développer les marchés et les capacités au niveau local et de stimuler la production d'aliments locaux en aidant les petits exploitants agricoles.
102. Le Directeur régional a remercié les donateurs pour leurs contributions, qui s'étaient élevées à 4,3 milliards de dollars en 2019, un montant suffisant pour couvrir 75 pour cent des besoins régionaux. D'après les prévisions, 4,9 milliards de dollars seraient nécessaires en 2020.
103. En conclusion, il a noté que les crises régionales se répercutaient à l'échelle mondiale, et qu'un grand nombre de problèmes posés par les difficultés économiques, le changement climatique et les conflits appelaient des solutions politiques.

#### **2019/EB.2/10 Révision du plan stratégique pour le Liban et augmentation budgétaire correspondante**

104. Décrivant les problèmes socioéconomiques auxquels le Liban se heurtait actuellement, le Directeur de pays a exposé les trois modifications qu'il se proposait d'apporter au PSP: prolongation du plan jusqu'en 2021 conformément au cadre stratégique des Nations Unies pour le Liban; soutien en faveur de l'augmentation de la couverture du programme national de lutte contre la pauvreté, à la demande du Gouvernement; et ajout d'un nouveau effet

direct stratégique pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire en renforçant l'appui technique fourni au Ministère des affaires sociales.

105. Les membres du Conseil ont félicité le Gouvernement pour avoir accueilli un grand nombre de réfugiés syriens, et salué les initiatives du PAM visant à favoriser la cohésion sociale au moyen d'activités destinées aussi bien aux communautés d'accueil qu'aux réfugiés. Les membres ont accueilli favorablement l'accent accru mis sur le renforcement des capacités, estimant que cela faciliterait la prise en charge des activités par le pays à l'avenir; l'alignement du PSP sur le cadre stratégique des Nations Unies; ainsi que les dispositions énoncées dans le PSP en matière de gestion des risques. Certains membres ont estimé que le PSP pourrait accorder davantage de place aux partenariats du PAM au Liban, qui étaient indispensables à la réussite de la mise en œuvre du plan.

#### **2019/EB.2/11 Plan stratégique de pays – Iraq (2020-2024)**

106. Le Directeur de pays a présenté les trois composantes du PSP pour l'Iraq: intervention face à une crise; résilience et moyens d'existence; et renforcement des capacités, notamment concernant le système public de distribution. Il a souligné la souplesse du plan, qui devrait permettre au PAM de s'adapter à l'évolution des besoins au moyen de plans d'urgence et de révisions budgétaires si nécessaire. Les partenariats seraient indispensables à la mise en œuvre du PSP, en particulier la collaboration avec la Banque mondiale, les autres organismes ayant leur siège à Rome, les organisations non gouvernementales, les groupes de la société civile et le Gouvernement iraquien lui-même. Le PSP visait à contribuer à transformer les relations entre les sexes et à participer aux initiatives destinées à maintenir les filles scolarisées et à associer les femmes aux décisions du ménage.
107. Les membres du Conseil ont loué le processus inclusif utilisé pour élaborer le PSP, lequel trouvait un juste équilibre entre l'intervention face à une crise et le renforcement de la résilience des individus et des institutions. Les membres ont pris acte de la mise en conformité du PSP avec le plan-cadre de coopération des Nations Unies et les plans nationaux de développement, et salué la contribution du plan à la concrétisation de nombreux ODD.
108. À la lumière des défis socioéconomiques actuels, les membres ont félicité le PAM pour la priorité qu'il continuait d'accorder à l'assistance aux populations touchées par une crise, notamment aux réfugiés syriens et aux nombreux Iraquiens déplacés à l'intérieur du pays. Un membre a souligné qu'il était important de protéger tous les groupes vulnérables, comme les familles monoparentales, les personnes handicapées ainsi que les enfants et les adolescents qui avaient perdu leur structure familiale.
109. Les membres se sont dits satisfaits de la stratégie de retrait, notant que la modernisation du système public de distribution faciliterait le transfert futur de la responsabilité des opérations. Ils ont également noté que le programme d'alimentation scolaire était déjà entièrement financé par le Gouvernement. Ils ont accueilli avec satisfaction la constitution d'un groupe de travail technique appelé à créer un registre unifié de protection sociale ainsi que le recours à des programmes novateurs pour renforcer les compétences numériques et informatiques et offrir de nouvelles possibilités d'emploi à l'étranger aux bénéficiaires.

#### **2019/EB.2/12 Plan stratégique de pays – Jordanie (2020-2022)**

110. La Directrice du Bureau du PAM en Jordanie a commencé son exposé par une courte vidéo illustrant l'action du PAM dans le pays, où les indicateurs de développement humain et la résilience face aux chocs s'étaient améliorés, mais où il demeurait des problèmes liés au changement climatique, aux inégalités entre les sexes et à l'économie. Le Gouvernement restait déterminé à offrir un environnement sûr aux réfugiés.
111. Dans le cadre du PSP, le PAM suivait une approche intégrée qui l'amenait à fournir un soutien aux réfugiés tout en répondant aux besoins des Jordaniens. La priorité première

était l'intervention face à la crise, car on ne s'attendait pas à ce que les réfugiés tentent de rentrer dans leur pays d'origine dans un avenir proche. Au cours de la période couverte par le PSP, le PAM passerait de la mise en œuvre directe au soutien et au renforcement des initiatives gouvernementales et communautaires visant à répondre aux besoins des groupes vulnérables et à promouvoir la cohésion sociale au sein des communautés. La stabilité actuelle de la Jordanie bénéficiait à l'ensemble de la région. Les membres du Conseil se sont félicités de la mise en place par le PAM de partenariats plus stratégiques en Jordanie et des activités du PSP destinées à renforcer la résilience, la protection sociale et les moyens d'existence. Ces initiatives devraient contribuer à renforcer la dignité des réfugiés – y compris des 10 000 réfugiés non syriens – et la cohésion sociale, et complétaient les efforts déployés par le Gouvernement pour offrir des possibilités d'emploi, notamment dans le secteur privé. Les jeunes représentant 74 pour cent de la population, il était judicieux d'axer le PSP sur leurs besoins et sur ceux des femmes. Le bon fonctionnement des marchés jordaniens avait également permis de porter à 98 pour cent la part des transferts de type monétaire dans l'assistance alimentaire fournie par le PAM.

112. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement les partenariats que le PAM avait conclus avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier ceux œuvrant en faveur du renforcement de la résilience et de la promotion de l'égalité des sexes. Ils ont salué l'adoption par le bureau de pays d'innovations comme l'hydroponie, la numérisation de l'iris et la technologie de la chaîne de blocs, et encouragé le PAM à continuer d'innover et de soutenir les innovations d'autres entités.
113. La Directrice de pays a remercié le Conseil pour son soutien.

#### **2019/EB.2/13 Plan stratégique de pays provisoire – Turquie (2020-2021)**

114. Le Directeur du Bureau du PAM en Turquie a rappelé que le pays accueillait 4 millions de réfugiés, soit la plus grande population de réfugiés au monde. Les 3,6 millions de réfugiés en provenance de la République arabe syrienne avaient accès gratuitement aux services d'éducation et de santé, et 98 pour cent d'entre eux vivaient dans les communautés locales, seulement 65 000 résidant dans des camps. Depuis 2016, en partenariat avec le Gouvernement et le Croissant-Rouge turc, le PAM avait mis en œuvre un filet de protection sociale d'urgence qui subvenait aux besoins essentiels des réfugiés vivant hors des camps. Un programme de moindre ampleur permettait de répondre aux besoins alimentaires et non alimentaires des personnes se trouvant dans les camps.
115. Dernièrement, la Direction générale Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes avait choisi la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour mettre en œuvre ce filet de protection sociale d'urgence à partir d'avril 2020. Le PAM collaborait avec cette fédération pour lui transférer la responsabilité des opérations en douceur, sans conséquences négatives pour les bénéficiaires. Le budget du PSPP avait donc été réduit par rapport au projet précédent présenté lors de la consultation informelle, car le PAM arrêterait au premier trimestre de 2020 l'assistance fournie dans le cadre du filet de protection sociale d'urgence.
116. Le principal objectif des activités du PAM en Turquie était de s'assurer que les besoins essentiels des réfugiés étaient satisfaits, et qu'aussi bien les réfugiés que les personnes vulnérables vivant dans les communautés d'accueil avaient accès aux possibilités offertes sur le marché du travail. Le PSPP intégrait des activités à long terme visant à passer à des programmes pérennes gérés par le Gouvernement et appuyés par des partenaires de développement.
117. Saluant la population et le Gouvernement de la Turquie pour la générosité dont ils avaient fait preuve en accueillant des réfugiés au sein des communautés locales et en leur donnant accès aux services sociaux de base, les membres du Conseil ont pris connaissance avec intérêt du PSPP et jugé utile la participation du Gouvernement à sa planification et à sa mise

en œuvre. Les membres ont notamment accueilli avec satisfaction les plans de transfert des responsabilités, le soutien apporté aussi bien aux réfugiés qu'aux populations locales vulnérables, les activités destinées à lutter contre les inégalités entre les sexes et l'appui fourni aux institutions nationales. Ils ont encouragé le PAM à considérer la sélection des bénéficiaires et le choix des critères de vulnérabilité comme des éléments fondamentaux de la stratégie de transfert des responsabilités, et indiqué qu'ils attendaient avec intérêt de connaître les résultats d'une évaluation du projet pilote qui était mené dans le cadre de l'activité 4 pour faciliter l'accès des réfugiés et autres personnes vulnérables aux possibilités d'emploi. La communication par le PAM de l'expérience acquise au cours de ce projet et d'autres activités du PSPP présenterait des avantages à l'échelle mondiale.

## **Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes**

118. Le Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a indiqué que les troubles politiques et sociaux dans la région pourraient avoir des conséquences humanitaires, et que 4,5 millions de personnes supplémentaires étaient sous-alimentées.
119. Les situations instables en Haïti et dans l'État plurinational de Bolivie mettaient en péril les disponibilités alimentaires et l'accès à la nourriture. Le PSP pour l'État plurinational de Bolivie était insuffisamment financé, et le PAM avait besoin de l'aide des États membres pour se préparer à renforcer ses activités au cas où la situation se détériorerait. En Haïti, on estimait à 3,7 millions le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë, et le PAM prévoyait de venir en aide à 700 000 personnes supplémentaires vivant en milieu rural et urbain dans un environnement socioéconomique très complexe dans lequel l'insécurité demeurait préoccupante. Dans la République bolivarienne du Venezuela, le PAM avait présenté les résultats d'une évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition au Gouvernement et attendait la décision de celui-ci concernant le rôle que l'organisation pourrait jouer en cas d'intervention humanitaire. Conformément à l'accord conclu entre le PAM et le Gouvernement, les résultats de l'évaluation étaient confidentiels, et toute nouvelle action entreprise par l'organisation dans le pays exigerait la stricte application des principes humanitaires ainsi que la communication des résultats aux donateurs potentiels.
120. La Colombie était le pays le plus touché par la crise migratoire du Venezuela, et l'arrivée massive de migrants et de rapatriés perturbait la consolidation du processus de paix du pays. En 2020, compte tenu de la présence de 1,4 million de migrants en situation d'insécurité alimentaire dans cinq départements, le PAM envisageait de prêter assistance à 440 000 personnes par mois (contre 250 000 en 2019) tout en fournissant un appui technique au Gouvernement en matière de protection sociale pour venir en aide aux migrants. L'Équateur accueillait au moins 370 000 migrants vénézuéliens, dont un grand nombre vivait dans la pauvreté et était en situation d'insécurité alimentaire. Le PAM avait fourni une assistance alimentaire à 296 000 d'entre eux comptant parmi les plus vulnérables.
121. Dans le couloir de la sécheresse en Amérique centrale, 1,4 million de personnes s'étaient retrouvées en situation d'insécurité alimentaire en 2018 à cause d'une grave sécheresse; le PAM actualisait son évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, dont les résultats seraient utilisés pour établir un aperçu des besoins humanitaires. Du fait des déficits de financement enregistrés en 2019, le PAM n'a pu prêter assistance qu'à 170 000 bénéficiaires dans cette zone sur les 800 000 prévus. Le Directeur régional a rappelé que l'insécurité alimentaire sévissant dans le couloir de la sécheresse était un facteur majeur de migration vers l'Amérique du Nord.
122. Dans les jours qui ont suivi l'ouragan Dorian de force 5 aux Bahamas, le PAM avait commencé à fournir une assistance alimentaire ainsi qu'un appui en matière de logistique et de télécommunications dans le cadre d'une opération d'urgence limitée. La dernière

phase de l'opération – le transfert des responsabilités au Gouvernement – s'achèverait à la fin de 2019.

123. Dans une région comptant un grand nombre de pays à revenu intermédiaire ou à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le PAM a mobilisé des ressources en provenance de sources mondiales et locales, y compris auprès d'entités du secteur privé. Les trois composantes de sa vision stratégique pour la région – préparation aux situations d'urgence et intervention en cas de crise, protection sociale, et résilience – ont été adaptées aux priorités des gouvernements, concernant notamment les infrastructures durables, le développement du capital humain et la transformation locale et rurale. L'instabilité actuelle dans la région, due principalement à la migration massive, mettait toutefois la stratégie en péril, et le PAM pourrait être amené à suivre une approche davantage axée sur l'aide humanitaire si la situation devait continuer de se dégrader.
124. Les membres du Conseil ont salué l'action du PAM en Amérique latine et dans les Caraïbes et souligné la pertinence de sa démarche dans les pays à revenu intermédiaire, où les causes profondes et le lien entre l'action humanitaire et le développement étaient très importants et où il était possible de développer la coopération Sud-Sud.

#### **2019/EB.2/14 Plan stratégique multipays provisoire – Caraïbes (2020-2021)**

125. Lors de sa présentation du plan stratégique multipays provisoire (PSMPP) pour les Caraïbes, la direction a souligné que la mise en œuvre de ce plan s'appuierait sur les initiatives menées initialement, en mettant davantage l'accent sur les points suivants: gestion de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout et coordination logistique au sein de l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle et de ses États participants; recherche des domaines prioritaires de l'action gouvernementale afin de renforcer les systèmes de protection sociale et de mieux adapter ces systèmes aux personnes les plus vulnérables avant, pendant et après les catastrophes; et autres domaines exposés dans le plan. Les partenariats étaient jugés indispensables à l'approche globale suivie dans le cadre du PSMPP, lequel visait à s'attaquer en amont aux problèmes et à déterminer les besoins sur la base du transfert de compétences et de connaissances relatives aux capacités fondamentales du PAM en vue de réduire le plus possible la nécessité du recours à des interventions d'urgence ainsi que l'ampleur de ces interventions.
126. Prenant note de la vulnérabilité des Caraïbes face aux ouragans, à d'autres aléas naturels et aux bouleversements socioéconomiques liés aux effets du changement climatique, les membres du Conseil ont félicité le PAM pour ses interventions à la suite des ouragans Irma et Maria en 2017 et Dorian en 2019. Ils ont apporté leur soutien aux objectifs énoncés dans le PSMPP, en particulier ceux consistant à s'attaquer à la pauvreté, aux inégalités et aux effets du changement climatique afin de renforcer les moyens d'existence. Il a été rappelé qu'il était nécessaire de s'attaquer aux inégalités entre les sexes lors de la mise en œuvre du PSMPP, et notamment de subvenir aux besoins des femmes en milieu rural.
127. Conscients que le PSMPP répondait aux besoins de plusieurs pays ayant des niveaux de développement distincts, les membres du Conseil ont indiqué que le plan devrait être axé sur la production de données factuelles et la consultation pour tenir compte des besoins des communautés, des gouvernements nationaux et des institutions régionales. Un membre du Conseil a souligné l'importance du transfert de connaissances, et d'autres ont salué l'échange d'enseignements à l'intérieur et à l'extérieur des Caraïbes, y compris entre les petits États insulaires en développement et dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi que dans le contexte du PSMPP pour le Pacifique, en particulier compte tenu de la grande expérience acquise sur le terrain à l'échelle mondiale par le PAM dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise.

128. Les membres du Conseil ont également salué le soutien apporté par le PAM pour renforcer le lien entre l'aide humanitaire et le développement. Ils se sont félicités que le PAM ait collaboré avec divers acteurs humanitaires pour planifier et élaborer le PSMPP, indiquant que cette coopération avait contribué à établir un plan cohérent dans le cadre duquel les intérêts des petits États insulaires étaient pris en compte et les moyens en matière d'intervention d'urgence et de développement pourraient être transférés efficacement. Ce plan devrait permettre d'améliorer la sécurité alimentaire et la résilience et de pérenniser les résultats. Plusieurs membres du Conseil ont aussi fait remarquer qu'il était important d'adopter une démarche souple lors de la mise en œuvre du PSMPP, en particulier compte tenu des problèmes spécifiques que rencontraient les différents États et territoires et de la menace liée aux effets du changement climatique.
129. La direction a remercié l'ensemble des donateurs pour leurs contributions, ajoutant toutefois que des fonds supplémentaires étaient nécessaires pour répondre à tous les besoins recensés. L'attention du Conseil a été attirée sur l'adaptation nécessaire pour permettre au PAM d'aider à anticiper les conséquences des catastrophes; les aléas naturels ne pouvaient pas être évités, mais l'enrichissement des connaissances et l'augmentation des investissements dans les activités de préparation ouvrirait la voie à des approches opérationnelles susceptibles de sauver des vies et d'améliorer les conditions de vie.

#### **2019/EB.2/15 Plan stratégique de pays provisoire – Cuba (2020)**

130. Le Directeur de pays a indiqué que le PSPP pour 2020 visait à améliorer les systèmes de protection sociale et de production agricole, à s'assurer que l'assistance alimentaire parvenait aux personnes les plus vulnérables et à renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles. Des articles alimentaires avaient été prépositionnés pour permettre une intervention rapide en cas de catastrophe, et des projets pilotes novateurs avaient été mis sur pied. La récente pénurie de carburant avait gêné le suivi et l'exécution des programmes. L'augmentation de l'incidence de l'obésité comptait parmi les autres problèmes auxquels il fallait s'attaquer.
131. Les membres du Conseil ont salué la mise en conformité du PSPP avec les plans nationaux de développement économique, et recommandé au PAM de travailler aux côtés du Gouvernement pour définir des domaines précis de collaboration. Les membres ont approuvé le soutien du PAM en faveur du développement social et économique, mais fait remarquer que certaines ressources devraient être consacrées à la lutte contre les effets des sanctions économiques qui freinaient le développement. Les membres du Conseil sont convenus qu'il était nécessaire d'améliorer les systèmes de production et de distribution alimentaires, surtout pour les groupes vulnérables, et proposé que les projets pilotes actuels utilisant des transferts de type monétaire, des systèmes renforcés d'alerte rapide et des activités d'alimentation scolaire soient intégrés au sein d'un système national qui favoriserait l'accès à la nourriture, l'amélioration de la résilience des communautés et l'autonomisation des femmes. La collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et le Gouvernement pour améliorer les chaînes de valeur, la nutrition, la protection sociale et la sécurité alimentaire était une priorité.
132. Les membres du Conseil ont recommandé d'optimiser les systèmes et les moyens de décision utilisés à l'échelle nationale et locale en matière de gestion des interventions en cas de catastrophe, de prépositionner davantage de vivres et d'ajouter la crise du carburant au registre des risques opérationnels. Ils ont demandé instamment au PAM d'exploiter ses avantages comparatifs, de mettre l'accent sur la problématique femmes-hommes dans toutes les opérations et de rechercher des synergies avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et d'autres partenaires.
133. Le Directeur de pays a remercié les membres du Conseil pour leurs observations constructives. Des recherches étaient en cours pour trouver de nouveaux produits pour les

activités d'alimentation scolaire et de production locale d'aliments afin d'élargir les choix alimentaires; l'on espérait en outre que l'alimentation scolaire pourrait être étendue de manière à englober les écoliers externes. La crise du carburant, qui s'était produite après la rédaction de la version finale du PSPP, serait ajoutée au registre des risques comme cela avait été recommandé.

### **2019/EB.2/16 Révision du plan stratégique pour le Pérou et augmentation budgétaire correspondante**

134. La Directrice de pays a présenté le budget du PSP pour le Pérou après ajustement, budget qui intégrait une augmentation considérable des ressources obtenue grâce à une combinaison réussie d'activités de sensibilisation, d'innovations et de partenariats avec le secteur privé. Elle a fait remarquer que le modèle opératoire adopté au Pérou pourrait s'appliquer dans d'autres pays à revenu intermédiaire se heurtant à des problèmes similaires. Parmi les points forts de l'action récente du PAM au Pérou, elle a cité l'émission de télévision *Cocina Con Causa*, les activités de renforcement des capacités destinées à améliorer la préparation aux catastrophes ainsi que les initiatives de sensibilisation qui ont contribué à inscrire la lutte contre l'anémie au programme national d'action.
135. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement l'augmentation du budget, faisant observer que les activités supplémentaires apporteraient une contribution précieuse aux efforts visant à s'attaquer à la malnutrition, à renforcer la préparation aux catastrophes et à étendre la protection sociale aux migrants de plus en plus nombreux au Pérou. Certains membres ont mis en évidence l'importance de la coopération Sud-Sud dans l'échange des connaissances et des meilleures pratiques; d'autres ont salué la prise en compte des priorités nationales par le PAM, soulignant que le Gouvernement avait clairement confiance dans la capacité du PAM à relever les défis liés à la sécurité alimentaire, comme l'anémie, l'obésité et le surpoids, qui persistaient dans les pays à revenu intermédiaire.
136. Notant que les partenariats public-privé étaient à l'origine de l'augmentation budgétaire de 158 pour cent, le Directeur régional a décrit les moyens dont le PAM disposait pour appuyer les priorités nationales à travers le transfert de connaissances tout en s'assurant que les gouvernements étaient déterminés à atteindre leurs objectifs. Il a assuré le Conseil que le PAM continuait de rechercher de nouveaux projets de coopération Sud-Sud et des activités novatrices susceptibles de bénéficier directement aux populations vulnérables.
137. Le Directeur exécutif adjoint a ajouté que le PAM prévoyait de mobiliser 87 pour cent des fonds nécessaires pour financer l'augmentation budgétaire liée à la révision; 50 pour cent de ce financement avaient déjà été reçus – une situation excellente pour un bureau de pays. Il a souligné l'utilité du modèle opératoire du bureau de pays, indiquant que le PAM avait un rôle à jouer dans les contextes de développement, en œuvrant en faveur de la résilience, en s'attaquant aux causes profondes et en mobilisant des fonds auprès d'acteurs n'appartenant pas à la communauté d'aide humanitaire traditionnelle.

### **Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest**

138. Le Directeur régional a informé le Conseil de la situation dans le Sahel, où l'insécurité continuait de se propager, entraînant des déplacements de population et aggravant l'insécurité alimentaire. Les groupes armés non étatiques proliféraient, en particulier dans les zones marginalisées connaissant un taux de chômage élevé et des difficultés d'accès aux services de base. En collaboration avec des partenaires, le PAM avait étudié les facteurs complexes poussant les gens à rejoindre ces groupes, qui allaient de la nécessité de protéger leur famille, leurs moyens d'existence ou leur communauté à la volonté d'obtenir des terres, de l'argent ou d'autres avantages économiques.
139. Ces éclairages avaient des incidences pour les opérations du PAM dans la région: lors de la mise en œuvre d'activités d'amélioration de la résilience à grande échelle, il était vital d'être

perçu comme un organisme qui épaulait l'État et non qui se substituait à lui. Avec ses partenaires, le PAM avait aussi mis en œuvre une coordination régionale et une stratégie d'appui prenant en considération les besoins spécifiques des pays et fondée sur l'accès, l'acceptation par les communautés, le ciblage, l'analyse des conflits et des programmes tenant compte des conflits.

140. Pour conclure, le Directeur régional a mis en avant les succès enregistrés au Ghana, où un partenariat public-privé renforçait les chaînes de valeur liées à l'agriculture et à la nutrition, et en Côte d'Ivoire, où le Centre d'excellence pour la lutte contre la faim et la malnutrition collaborait avec diverses parties prenantes pour optimiser les chaînes de valeur et examiner les effets de solutions novatrices sur la productivité des petits exploitants.
141. Les membres du Conseil ont fait observer que les conflits et le changement climatique continuaient d'aggraver l'insécurité alimentaire dans le Sahel et partout ailleurs dans le monde. Ils ont prié instamment la communauté internationale de faire plus pour aider les gouvernements des pays du Sahel à asseoir la paix et la stabilité. Un membre a noté les progrès accomplis dernièrement au Cameroun grâce à un dialogue national et au Forum de Paris sur la paix. Un autre a souligné l'importance de l'autosuffisance nationale en matière de production alimentaire, notant que la faim était un facteur d'instabilité. Un membre a demandé un point sur l'intervention de niveau 3 menée dans le Sahel central.
142. Répondant aux observations, le Directeur régional a indiqué que l'intervention d'urgence de niveau 3 avait été déclarée pour le Burkina Faso, le Mali et le Niger en septembre 2019. Le PAM avait mis sur pied une cellule d'appui et de coordination à Dakar, et examinait les stratégies à suivre pour lancer des négociations sur l'accès avec des groupes non étatiques, gagner l'acceptation des communautés et harmoniser les approches menées dans les trois pays. Le PAM augmentait ses effectifs, notamment le nombre de chargés de la protection.
143. Le Directeur régional a souligné la contribution que le PAM pourrait apporter pour favoriser la paix au moyen de programmes bien conçus améliorant la résilience et renforçant la cohésion sociale. Il a ajouté qu'une combinaison d'activités d'alimentation scolaire, d'actions de soutien en faveur des petits exploitants et de projets d'infrastructures devait être mise en œuvre sur plusieurs années pour garantir la sécurité alimentaire des communautés et leur donner des moyens d'existence stables, ce qui, espérait-on, mettrait fin au recrutement par les groupes non étatiques.
144. Le Chef de cabinet a prévenu que malgré l'attention portée au Sahel ces dernières années, il fallait déployer des efforts supplémentaires. Il a pointé l'insuffisance de la coordination entre les gouvernements et la communauté internationale, et appelé les deux parties à adopter une approche plus intégrée et plus globale pour relever les défis qui se posaient dans la région.

**2019/EB.2/17 Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure de niveau 3 coordonnée au niveau central menée par le PAM pour faire face à la crise dans le nord-est du Nigéria (2016-2018) et réponse de la direction**

145. L'évaluation portait sur les activités menées par le PAM de 2016 à 2018 dans un contexte de conflit, de déplacements de population et d'insécurité alimentaire. Elle permettait de constater que les opérations avaient été appropriées et reposaient sur des évaluations rationnelles, mais que le rapport entre les évaluations et la planification avait été flou. La stratégie nutritionnelle avait été adaptée aux circonstances; le programme de transferts de type monétaire était approprié, mais l'évaluation inadéquate des mécanismes d'exécution les plus appropriés avait entraîné des problèmes. Certains risques sur le plan de la protection avaient été négligés et certaines occasions de procéder à des analyses de la problématique femmes-hommes n'avaient pas été saisies. Le programme n'avait pas pleinement tenu compte des principes humanitaires internationaux, et des décisions avaient été prises en prêtant une attention insuffisante à la cohérence entre les partenaires.

Les activités d'assistance alimentaire et de nutrition avaient été rapidement transposées à plus grande échelle, mais n'avaient pas permis d'atteindre les objectifs fixés, et peu de données avaient été recueillies sur les effets directs obtenus. Les services communs assurés par le PAM avaient dépassé les objectifs. Les opérations étaient relativement bien financées, mais se heurtaient à des rotations fréquentes au sein de l'encadrement et à d'autres problèmes. Le renforcement rapide des opérations avait été remarquable, mais les progrès avaient été limités en matière de renforcement des capacités nationales et de reddition de comptes. La stabilisation de la sécurité alimentaire pouvait être attribuée à l'ampleur de l'assistance du PAM, et la priorité demeurait de sauver des vies.

146. Le Directeur régional, notant qu'aucune opération directe n'avait été menée auparavant au Nigéria sur laquelle il aurait été possible de s'appuyer, a rendu hommage à l'ensemble du personnel dans une opération complexe et ajouté que des équipes de spécialistes étaient déployées pour renforcer la mise en œuvre du programme. Sur les sept recommandations formulées dans le rapport d'évaluation, la direction en avait accepté quatre entièrement et trois partiellement.
147. Tout en saluant le PAM pour ses réalisations dans une situation difficile, les membres du Conseil ont dit qu'il était nécessaire d'atteindre tous les objectifs relatifs aux bénéficiaires, d'accorder une attention plus grande aux questions concernant les disparités entre les sexes, et la sûreté et la sécurité du personnel et d'améliorer le renforcement des capacités ainsi que les systèmes de transfert de connaissances. Certains membres ont demandé des informations plus détaillées au sujet des éléments du programme axés sur l'assistance de type monétaire, faisant observer que le déploiement de spécialistes exigeait des niveaux de financement supérieurs. Les membres du Conseil ont indiqué que les services communs assurés par le PAM, en particulier le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, avaient été excellents, et que le travail que l'organisation avait réalisé pour améliorer l'accès à des fins humanitaires avait en partie porté ses fruits. Les membres du Conseil ont recommandé de resserrer les liens avec le Groupe de la protection et d'améliorer le suivi, surtout dans les zones reculées, et demandé qu'une stratégie de retrait leur soit communiquée. Des éclaircissements ont également été demandés sur l'utilisation des dérogations.
148. Les membres du Conseil ont également salué l'esprit d'ouverture dont la direction avait fait preuve dans sa réponse, en particulier en reconnaissant qu'il était nécessaire de se concerter plus efficacement avec le Gouvernement et les partenaires et de trouver un équilibre entre les besoins et l'application des principes humanitaires, tout en veillant à ne pas mettre en péril l'efficacité opérationnelle. Les membres du Conseil ont indiqué que, dans les situations d'instabilité, le PAM devrait tenir compte autant que possible des scénarios futurs envisagés, en mettant en place un système permettant de déployer un personnel temporaire sans perturber d'autres activités.
149. L'équipe d'évaluation a expliqué que des dérogations avaient été appliquées en rapport avec les contrats établis dans le cadre des programmes de transferts monétaires et du recrutement du personnel.
150. La direction est convenue qu'il était nécessaire de resserrer la collaboration avec le Gouvernement et qu'il était primordial de respecter les principes humanitaires. Elle a reconnu qu'il fallait passer à un programme axé sur le renforcement des moyens d'existence chaque fois que possible, mais elle a aussi insisté sur le fait que, pour y parvenir, il fallait auparavant stabiliser les zones touchées par les conflits et améliorer l'accès à des fins humanitaires. Le PAM s'efforçait de maintenir des capacités de réserve pour les pays où il n'était pas présent, notamment par l'intermédiaire du groupe des directeurs régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et à travers des formations dispensées dans ces pays en partenariat avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les coordonnateurs résidents.

**2019/EB.2/18 Plan stratégique de pays – Mali (2020-2024)**

151. La Directrice du Bureau du PAM au Mali a exposé les modifications apportées au plan stratégique de pays en réponse aux observations communiquées par les membres du Conseil à l'occasion des discussions consacrées aux versions précédentes du document: place plus grande accordée à l'harmonisation avec les actions des autres organismes des Nations Unies et des partenaires et à la mise en concordance avec le plan-cadre de coopération des Nations Unies et le plan d'aide humanitaire; renforcement de l'engagement en faveur de la prise en compte des risques de conflit, de la protection et de l'action humanitaire fondée sur le respect de certains principes; augmentation des moyens destinés au renforcement des capacités des partenaires nationaux et des communautés; et accent mis sur la souplesse d'intervention compte tenu de la complexité et de l'instabilité de la situation au Mali.
152. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le PSP et l'esprit de concertation adopté lors de son élaboration en collaboration avec le Gouvernement, les donateurs et d'autres parties prenantes. Ils ont salué l'analyse de la situation au Mali menée par le bureau de pays et approuvé la place centrale accordée dans le PSP aux points suivants: intervention d'urgence et investissements à consentir en parallèle dans la résilience; renforcement de l'accent placé sur les questions relatives à la problématique femmes-hommes, à la jeunesse, à la protection et à l'environnement; production locale; et partenariats, y compris la coopération Sud-Sud. Ils se sont félicités du recours accru aux transferts de type monétaire et ont encouragé le PAM à continuer d'atténuer les risques y afférents.
153. Les membres ont demandé des informations supplémentaires sur les points suivants: coût de la mise en œuvre du PSP et pénuries de ressources; choix des modalités d'assistance; rôle des partenaires nationaux dans l'amélioration de la sécurité alimentaire; et mesures envisagées par le PAM pour faire face, le cas échéant, à la détérioration de la situation du pays et à une augmentation des déplacements de population.
154. Certains membres ont indiqué que les activités relatives au retour des personnes déplacées n'étaient pas décrites clairement. Des inquiétudes ont également été exprimées quant au risque d'aggravation de l'insécurité alimentaire due aux effets du changement climatique, ainsi qu'au sujet de la nécessité de gérer efficacement des ressources en eau qui allaient s'amenuisant et de protéger les sols surexploités.
155. Notant la nécessité de disposer de fonds souples pour pouvoir s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et renforcer la résilience, les membres ont encouragé le PAM à diversifier sa base de ressources et appelé les donateurs à fournir des financements de ce type.
156. Répondant aux questions, la Directrice de pays a indiqué que le bureau de pays avait l'expérience de la transposition rapide des opérations à plus grande échelle réalisée en 2018 et analysait actuellement les capacités d'intervention et de renforcement des activités dont disposaient les partenaires, en particulier dans la perspective de l'utilisation des transferts de type monétaire. Le bureau de pays renforçait également ses propres capacités en matière d'alerte rapide et de gestion des risques. Dans le même temps, la situation complexe dans le pays rendait difficile une planification précise par scénarios qui serait révisée régulièrement. Le renforcement des capacités nationales devait améliorer l'intervention nationale menée pour faire face aux besoins existants, et réduire ainsi ces besoins au fil du temps.

**2019/EB.2/19 Plan stratégique de pays – Niger (2020-2024)**

157. Le Directeur du Bureau du PAM au Niger a présenté le PSP pour le pays pour 2020-2024. Avec un budget de 1,1 milliard de dollars, ce plan prévoyait d'accroître les capacités d'intervention d'urgence du PAM pour faire face à l'instabilité des conditions de sécurité

dans le pays et de développer, conformément aux priorités du Gouvernement, les activités d'amélioration de la résilience au moyen du plan national de développement économique et social et de l'initiative "Les Nigériens nourrissent les Nigériens" (initiative 3N). Le PSP soutiendrait les efforts visant à réduire la fracture entre l'action humanitaire et le développement ainsi que les activités de renforcement des capacités des interlocuteurs nationaux.

158. Les membres du Conseil ont salué la bonne conception du plan, notamment les éléments suivants: sa concordance avec les priorités et les politiques nationales, ainsi que l'utilisation des systèmes nationaux mis en œuvre pour l'intervention face à une crise, la protection sociale et d'autres initiatives et le soutien apporté à ces systèmes; l'attention accordée tant aux besoins d'ordre humanitaire qu'à ceux liés au développement; les activités de renforcement des capacités fondées sur l'analyse des besoins institutionnels; l'approche centrée sur l'être humain et propre à faire évoluer les relations entre les sexes suivie pour œuvrer dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition; les initiatives entreprises conjointement avec le Gouvernement, d'autres organismes des Nations Unies et des institutions financières à l'échelle régionale et infrarégionale, notamment avec les autres organismes ayant leur siège à Rome; la mise en place prévue de transferts de type monétaire polyvalents, qui contribueraient à renforcer les chaînes de valeur et les marchés; l'établissement de plans d'urgence au cas où les conditions de sécurité se dégraderaient et où le nombre de personnes déplacées augmenterait; l'intégration de dispositions concernant la protection; et l'élaboration de stratégies de retrait bien conçues. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement la volonté du PAM d'adopter des innovations destinées à réduire le risque de catastrophe lié au changement climatique, et attendaient avec intérêt les résultats de l'évaluation de l'impact du PSP, lequel comprenait l'un des premiers programmes pluriannuels du PAM en matière de renforcement de la résilience.
159. Tout en priant instamment le bureau de pays de maintenir ses capacités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise et de se concentrer sur les activités intégrées axées sur la résilience en vue de protéger les moyens d'existence et de favoriser le relèvement à long terme, les membres ont demandé des informations supplémentaires sur les mesures de secours et les plans de hiérarchisation des priorités visant à pallier l'insuffisance de fonds et à faire face à une escalade des conflits dans les pays voisins. Ils ont également demandé des précisions concernant: la collaboration avec d'autres acteurs du développement, en particulier les autres organismes ayant leur siège à Rome; les mesures que le PAM prévoyait de prendre pour remédier à l'insuffisance de fonds et aux difficultés opérationnelles que connaissait le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies; la façon dont les activités du PAM axées sur la résilience viendraient compléter les activités de la Banque mondiale relatives à la protection sociale adaptative; les répercussions que pourraient avoir sur les opérations du PAM les restrictions imposées s'agissant de l'espace humanitaire ainsi que les événements dans les pays voisins; et l'éventuelle participation du PAM à l'initiative 3N. Pour combler les lacunes en matière de ressources humaines, le PAM et ses partenaires d'exécution devaient absolument faire appel à du personnel qualifié. Il était certes nécessaire de recourir à l'enrichissement des aliments, mais cela ne devrait être que provisoire, l'objectif à long terme devant être d'utiliser des aliments nutritifs produits localement et variés. Le PAM devrait veiller à ce que son analyse des besoins institutionnels en matière de nutrition repose sur des consultations menées avec les partenaires; il devrait également travailler avec les hommes et les garçons dans le cadre de ses efforts visant à atténuer l'impact de l'insécurité alimentaire sur les femmes et les filles; et il devrait faire en sorte que son personnel soit dûment formé. Au moment d'investir dans les chaînes de valeur, le PAM, en coordination avec l'UNICEF, devrait veiller à ce que les systèmes aient une dimension nutritionnelle, et le PSP devrait être actualisé en conséquence. De plus, le PAM devrait indiquer clairement de quelle façon le suivi tiendrait compte des répercussions de la crise et de ses propres activités sur différents groupes vulnérables, y compris les

personnes handicapées. Pour atteindre les objectifs visés en matière de résilience et de développement durable, il serait primordial de s'attaquer au problème de l'amenuisement des ressources en eau et de la surexploitation des sols.

160. En réponse aux points soulevés, le Directeur de pays a indiqué que les chefs de secrétariat du FIDA, de la FAO et du PAM s'étaient rendus au Niger en août 2018 pour observer la collaboration entre ces trois organismes. Le Niger était un pays pilote pour les projets de renforcement de la résilience menés par les organismes ayant leur siège à Rome à l'appui des initiatives des gouvernements. Le PAM avait renforcé le suivi et l'évaluation afin d'améliorer la base de données factuelles à l'appui des activités axées sur la résilience. Il gérait par ailleurs le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies pour le compte de tous les acteurs humanitaires, et le Directeur de pays lançait un appel à contributions pour combler le déficit de financement actuel. Le PAM avait signé un accord de coopération avec des ministères et la Banque mondiale, accord qui prévoyait une collaboration en faveur de la résilience, notamment pour renforcer l'initiative nationale de protection sociale adaptative. Le PAM donnerait toujours la priorité à l'aide humanitaire d'urgence, inscrite au cœur du PSP; dans le cadre de l'intervention d'urgence de niveau 3 menée dans le centre du Sahel, il renforçait encore ses moyens d'intervention d'urgence, et il œuvrerait systématiquement de concert avec le Gouvernement pour faire face aux crises. Les activités relevant du PSP seraient conformes aux priorités et programmes du Gouvernement, notamment l'initiative 3N. Le PAM fondait son action sur la planification communautaire participative, en tenant compte des besoins distincts de chacun, et il était très attaché aux questions de protection – auxquelles se consacrait d'ailleurs entièrement un membre du personnel du bureau de pays.

#### **2019/EB.2/20 Plan stratégique de pays – Sierra Leone (2020-2024)**

161. Le Directeur de pays a présenté le PSP, qui apportait des changements stratégiques dans les domaines suivants: alimentation scolaire; nutrition; soutien fourni aux petits exploitants agricoles; renforcement des capacités; interventions face à une crise; et promotion de l'égalité des sexes. Sous la direction du Gouvernement, le PAM diversifierait son portefeuille de donateurs et de partenaires en Sierra Leone afin de maximiser l'impact de ses activités et d'augmenter le rapport coût-efficacité.
162. Les membres du Conseil ont salué la priorité accordée dans le PSP au renforcement des capacités, à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour combler les lacunes de l'intervention nationale et augmenter les capacités nationales en s'éloignant de la mise en œuvre directe. Les membres ont souligné l'importance de l'alimentation scolaire, faisant observer que l'accès à une éducation de qualité était essentiel pour améliorer la résilience des communautés et créer des emplois. Les inégalités entre les sexes étaient considérées comme un problème particulier, et les membres pressaient le PAM de s'y attaquer dans le cadre de toutes ses activités.
163. Les membres ont noté que le PSP tirait parti de l'avantage comparatif du PAM et était bien intégré dans les programmes du Gouvernement et dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies. Un membre a fait observer que la planification, le suivi et l'évaluation deviendraient de plus en plus importants au fil de la mise en œuvre du PSP et encouragé le PAM à apporter un soutien dans ces domaines.
164. Le Directeur de pays a assuré le Conseil que l'égalité des sexes était au cœur de la programmation du PAM dans le pays. Ainsi, le bureau de pays entendait, chaque fois que possible, donner à des regroupements locaux de femmes un rôle central dans les activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale. Le PAM cherchait également à déterminer comment il pourrait transposer à plus grande échelle les activités de création d'emplois et collaborait avec le Programme des Nations Unies pour le développement dans

le cadre d'un projet qui englobait des actions en faveur du développement et de la consolidation de la paix.

165. Le Directeur régional a salué la contribution importante que le Gouvernement de la Sierra Leone avait versée en faveur de l'alimentation scolaire malgré les nombreux problèmes auxquels le pays devait faire face. Se référant au 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le Directeur exécutif adjoint a ajouté que la composante du PSP concernant l'alimentation scolaire aiderait à améliorer l'accès des enfants à leurs droits fondamentaux.

### **Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est**

166. La Directrice régionale a exposé les principaux défis que devait relever la région Afrique de l'Est, en particulier la sécheresse et les inondations dans la corne de l'Afrique, l'intervention prolongée de niveau 3 au Soudan du Sud et les dernières évolutions de la lutte contre le virus Ebola.
167. Elle a indiqué que le PAM s'employait à enrayer l'aggravation de l'insécurité alimentaire en Éthiopie, au Kenya, en Somalie et dans certaines régions de l'Ouganda au moyen d'activités d'alimentation scolaire, de transferts de type monétaire et d'une assistance technique en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise. Compte tenu des fortes pluies prévues jusqu'à la fin de l'année, les quatre gouvernements avaient demandé au PAM de les aider en fournissant une assistance alimentaire en nature destinée à atténuer les conséquences des inondations sur les personnes les plus vulnérables.
168. Les inondations ravageaient également des régions du Soudan du Sud, détruisant les cultures et les infrastructures et rendant l'assistance alimentaire nécessaire pour 755 000 personnes. La Directrice régionale a souligné l'important déficit de financement qui freinait l'intervention menée par le PAM pour faire face aux inondations, mettant en garde sur le fait que les retards dans le repositionnement de stocks et dans l'aide apportée aux populations touchées pourraient avoir des conséquences catastrophiques.
169. Sur la question d'Ebola, la Directrice régionale a fait état d'un recul spectaculaire des nouveaux cas signalés en République démocratique du Congo, de 126 cas par semaine en avril 2019 à tout juste 9 au cours de la semaine précédant la session du Conseil en cours. Le PAM réduisait l'ampleur de ses activités régionales de préparation, tout en maintenant intactes ses installations au cas où le nombre d'infections recommencerait à augmenter.
170. Pour conclure, la Directrice régionale a appelé l'attention sur les priorités du PAM dans la région pour 2020: soutien apporté aux pays touchés par les inondations et la sécheresse; surveillance des changements politiques susceptibles de se produire au Burundi, en Éthiopie, en Somalie et au Soudan du Sud; développement des partenariats noués avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement; et renforcement des échanges d'informations avec des institutions à l'appui de l'action de l'Union africaine.

### **2019/EB.2/21 Plan stratégique de pays – Djibouti (2020-2024)**

171. La Directrice de pays a présenté le PSP, qui reposait sur des partenariats solides, le renforcement des capacités du pays, la formation professionnelle, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des programmes fondés sur des données factuelles. Le plan visait à contribuer aux initiatives menées par le Gouvernement pour élaborer un système national de protection sociale pérenne et inclusif accessible aux Djiboutiens comme aux réfugiés.
172. Malgré son statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, Djibouti continuait de faire face à des défis importants sur le plan des ressources financières et d'infrastructure. Le PSP complétait les plans et projets d'autres partenaires présents dans le pays, en particulier le Gouvernement, l'Union africaine et d'autres organismes des Nations

Unies, en mettant tout particulièrement l'accent sur les activités destinées à favoriser l'égalité des sexes.

173. Les membres du Conseil ont accueilli avec intérêt le PSP, considérant que ce plan apportait une réponse appropriée à la situation à Djibouti, un pays qui connaissait des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition, notamment parmi les populations rurales et de réfugiés. Les membres ont salué le Gouvernement pour l'hospitalité dont celui-ci avait fait preuve en accueillant de nombreux réfugiés.
174. Plusieurs membres se sont félicités de la priorité accordée, dans le PSP, à l'égalité des sexes, à la coopération Sud-Sud, à l'alimentation scolaire et à l'adaptation au changement climatique. Tout en notant la grande concordance du PSP avec les priorités du Gouvernement, les membres ont indiqué que le plan appuierait la mise en œuvre des mesures de protection sociale et rapprocherait l'action humanitaire et les activités de développement, en particulier en favorisant la complémentarité avec d'autres acteurs présents dans le pays.

### **Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe**

175. En l'absence de la Directrice régionale, qui n'a pas été en mesure d'assister à la session, c'est la Directrice régionale par intérim qui a présenté la vue d'ensemble de la région. En Afrique australe, 45 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire grave, principalement à cause de conditions météorologiques capricieuses et de phénomènes climatiques extrêmes. Le PAM se préparait à fournir une assistance d'urgence à 7 millions de personnes dans huit pays, mais toutes ses opérations pâtissaient d'un déficit de financement.
176. Au Zimbabwe, la pire crise alimentaire depuis dix ans avait touché 5,5 millions de personnes. Dans les communautés concernées, 3,6 millions de personnes – un tiers de la population rurale – risquaient de se retrouver en situation d'insécurité alimentaire grave d'ici à janvier 2020 d'après les prévisions. Le PAM prévoyait de fournir un soutien à 2,7 millions de personnes, dont 100 000 en milieu urbain. Au Mozambique, à la suite des dégâts provoqués par la sécheresse et le cyclone, le PAM prévoyait de fournir une aide d'urgence à 1,25 million de personnes au plus fort de la période de soudure et de mener des activités en faveur du redressement, de la reconstruction et de la résilience à l'intention de 1,2 million de personnes supplémentaires.
177. En Zambie, qui était habituellement l'un des greniers de la région, l'aggravation de l'insécurité alimentaire avait plongé 2,3 millions de personnes dans une sous-alimentation profonde. Le PAM appuyait l'intervention d'urgence du Gouvernement en achetant et en fournissant des légumes secs et en transportant de la farine de maïs locale dans les districts vulnérables. En Namibie, la pire sécheresse depuis une génération avait réduit de moitié la production de céréales et occasionné d'importantes pertes de bétail. Le PAM prévoyait de fournir une assistance pendant la période de soudure à 380 000 personnes comptant parmi les plus vulnérables, dont environ 100 000 personnes recevant un traitement antirétroviral.
178. Le PAM prévoyait également de fournir un soutien à 170 000 personnes au Lesotho, à 750 000 personnes à Madagascar, à 660 000 personnes au Malawi et à 160 000 personnes en Eswatini. Il surveillait la crise alimentaire due à la sécheresse qui sévissait dans le sud de l'Angola.
179. La planification, la conception et l'exécution des activités que le PAM menait pour s'attaquer aux causes profondes de la faim et renforcer la résilience face au changement climatique étaient dirigées par les communautés locales elles-mêmes. Ces activités comprenaient la conservation des sols et des eaux, la promotion de cultures résistantes à la sécheresse, la réduction des pertes après récolte et des initiatives destinées à faciliter l'accès des petits exploitants aux marchés, au crédit et à l'assurance.

180. À la suite de l'intensification de la crise humanitaire en République démocratique du Congo, près de 16 millions de personnes s'étaient retrouvées en situation d'insécurité alimentaire aiguë, ce qui faisait de la crise alimentaire sévissant dans le pays la deuxième au monde, seule la crise au Yémen étant de plus grande ampleur. Le PAM renforçait le soutien apporté aux personnes déplacées et développait ses activités visant à prévenir et à traiter la malnutrition aiguë. Son intervention d'urgence de niveau 3 avait été étendue à la région du Kasai-Oriental – épice de l'épidémie de rougeole frappant tout le pays qui avait fait plus de 4 000 morts en 2019. Le nombre de signalements de nouveaux cas d'Ebola dans le pays avait reculé, mais l'insécurité et la méfiance des communautés à l'égard des intervenants entravaient l'accès aux zones touchées. Le PAM se préparait à faire face à une recrudescence du nombre de cas. Des plans étaient établis pour venir en aide à plus de 500 000 réfugiés dans l'ensemble de l'Afrique australe, et 15 000 rapatriés volontaires de l'Angola vers la République démocratique du Congo avaient reçu des rations à emporter. Toutes les opérations du PAM en faveur des réfugiés se heurtaient à d'importants déficits de financement.
181. L'Afrique australe était la première région pilote retenue pour mettre en place la stratégie mondiale d'alimentation scolaire du PAM sur dix ans, dans le cadre de laquelle de nombreux petits exploitants et autres groupes de population bénéficieraient de l'expérimentation de nouveaux projets. En République du Congo, grâce à un partenariat public-privé, il était prévu d'intégrer jusqu'à 10 000 petits exploitants dans une filière fournissant des racines fraîches à un moulin qui devait produire 16 000 tonnes de farine par an, dont une partie pourrait contribuer au programme d'alimentation scolaire du PAM.
182. Les membres du Conseil ont remercié le PAM pour son grand engagement dans la région et se sont joints à la Directrice régionale par intérim pour appeler les donateurs à soutenir l'action du PAM visant à enrayer l'aggravation de la faim et de la malnutrition en Afrique australe.
183. Le Directeur exécutif adjoint a ajouté que la situation dans la région offrait au PAM la possibilité de faire la preuve de l'utilité et de l'importance des opérations menées autour du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

#### **2019/EB.2/22 Plan stratégique de pays – Eswatini (2020-2024)**

184. La Responsable du bureau de pays a présenté le PSP pour l'Eswatini pour 2020-2024. Le PAM prévoyait de mener des activités de renforcement des capacités, d'assistance technique pour la réforme des politiques, de renforcement des systèmes et de gestion des connaissances afin de rendre les programmes de protection sociale menés en Eswatini plus efficaces et mieux adaptés aux besoins des personnes vulnérables, notamment des personnes vivant avec un handicap ou avec le VIH/sida. Le PSP était tout à fait conforme aux priorités et aux plans nationaux de développement.
185. Pour faire face aux crises, le PAM fournirait une assistance alimentaire et nutritionnelle, en particulier là où les besoins dépassaient les capacités d'intervention du Gouvernement. Le soutien en faveur des petits exploitants nécessiterait de collaborer avec le Gouvernement et la FAO pour relier les intéressés aux marchés, notamment dans le cadre de programmes d'alimentation scolaire, que le PAM entendait transformer en un programme pérenne d'alimentation scolaire utilisant la production locale.
186. Les membres du Conseil ont indiqué que le PSP leur semblait apporter une réponse appropriée dans un pays qui connaissait des taux élevés de chômage et de prévalence du VIH, où les revenus étaient bas et qui subissait les effets du changement climatique et du phénomène El Niño. Étant donné que 70 pour cent de la population dépendaient de l'agriculture de subsistance, les membres ont salué le fait que le PSP prévoie des activités de renforcement de la résilience dans le cadre des interventions menées pour faire face aux crises, l'objectif étant d'améliorer la productivité et les installations de stockage et d'aider les

petits exploitants à commencer à approvisionner les marchés urbains en produits alimentaires. Le lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale plus tôt cette année avait souligné l'importance de l'agriculture familiale pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition.

187. Les membres ont encouragé le bureau de pays à développer ses activités de renforcement des capacités avec le Gouvernement, les organisations de la société civile et d'autres partenaires associés à la conception et à la mise en œuvre des programmes et des projets du PAM, à collaborer avec le Centre d'excellence pour la lutte contre la faim qui se trouve au Brésil et à promouvoir l'échange d'expériences et de connaissances avec d'autres pays de la région. Il serait indispensable de travailler en partenariat, notamment avec la FAO.
188. Après l'approbation du PSP, le Sénateur Themba Masuku, Vice-Premier Ministre d'Eswatini, a remercié le PAM et le Conseil pour l'approbation du plan, et déclaré que la collaboration et les investissements pourraient maximiser les avantages procurés aux personnes vulnérables, appuyer le développement rural et donner plus de moyens à l'agriculture et à la protection sociale.

### **2019/EB.2/23 Plan stratégique de pays provisoire – Angola (2020-2022)**

189. La Directrice régional par intérim a présenté le PSPP pour l'Angola, qui visait à subvenir aux besoins alimentaires et nutritionnels des réfugiés vivant dans le pays, en améliorant leur autosuffisance à travers la promotion de possibilités de création de revenus et en renforçant les capacités du Gouvernement en matière d'alimentation scolaire, de nutrition et d'analyse de la vulnérabilité. Tout en respectant les priorités nationales et les objectifs des Nations Unies, le PSPP s'appuyait sur une évaluation approfondie des besoins des réfugiés, des réalisations du PAM et des meilleures pratiques.
190. Les membres du Conseil ont accueilli le PSPP favorablement, en particulier le fait qu'il concorde avec l'intervention interorganisations en faveur des réfugiés en Angola et avec le plan-cadre de coopération des Nations Unies. Les membres ont salué l'analyse, l'approche stratégique et les mesures d'atténuation des risques énoncées dans le document, qui tenaient bien compte des difficultés rencontrées dans le pays.
191. Les membres ont souligné l'importance de la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies dans le domaine du soutien apporté aux réfugiés, et encouragé le PAM à rechercher de nouvelles méthodes susceptibles d'être utilisées dans d'autres pays. Certains membres ont insisté sur la nécessité de s'attaquer aux inégalités entre les sexes en Angola; d'autres ont prié instamment le PAM de collaborer avec la Banque mondiale pour déterminer les moyens de soutenir les initiatives du Gouvernement destinées à renforcer le capital humain.
192. La composante du PSPP relative à la coopération Sud-Sud a été saluée, et tous s'accordaient à reconnaître l'utilité de l'assistance technique qui serait fournie au Gouvernement. Les membres ont également salué la contribution financière du Gouvernement hôte et les efforts déployés par le PAM pour promouvoir la cohésion sociale et la coexistence pacifique de la communauté d'accueil et de la population de réfugiés.

### **Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique**

193. Le Directeur régional a informé le Conseil de la situation dans la région Asie et Pacifique, qui est la plus exposée au monde aux effets du changement climatique. Le PAM aidait les gouvernements à prévoir les catastrophes et à s'y préparer, à analyser les conséquences et les besoins rapidement et à coordonner les acteurs humanitaires de manière efficace. Les interventions nationales d'urgence menées récemment au Pakistan, au Bangladesh et aux Philippines avaient donné d'excellents résultats, mais il fallait poursuivre les investissements

pour fournir aux gouvernements tous les moyens dont ils avaient besoin pour gérer les risques de catastrophe et faire face aux chocs.

194. En Afghanistan, l'intensification des violences avait fait 8 000 morts parmi les civils depuis le début de l'année. Le PAM avait étendu ses opérations à des zones difficiles à atteindre, où les combats en cours entravaient l'accès des populations aux moyens d'existence et aux services de base. Le PAM renforcerait ses opérations pour venir en aide à 7,2 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire au début de 2020, tout en continuant de mettre en œuvre des projets de renforcement de la résilience et de fournir une assistance technique au Gouvernement.
195. La situation des Rohingya de part et d'autre de la frontière entre le Bangladesh et le Myanmar demeurerait extrêmement préoccupante, en particulier en raison des difficultés d'accès aux moyens d'existence et à l'éducation et des restrictions de la liberté de circulation et de communication. Peu de progrès avaient été accomplis dans la mise en place des conditions préalables indispensables à un retour sûr, digne et pérenne des Rohingya déplacés, et la ségrégation de cette population était de plus en plus profondément ancrée.
196. Malgré les difficultés, le PAM était parvenu à obtenir un accès sans égal au Myanmar, venant en aide à 300 000 personnes vulnérables dans l'État rakhine et réunissant des communautés autour de travaux publics à petite échelle dans le nord du pays. Au Bangladesh, les opérations du PAM portaient secours à 840 000 réfugiés, à 200 000 mères et enfants vulnérables sur le plan nutritionnel et à 400 000 écoliers. Le PAM développait le recours aux transferts de type monétaire et avait été le premier organisme à procéder à l'enregistrement biométrique de tous les réfugiés dans la zone de Cox's Bazar, ouvrant ainsi la voie à leur inclusion financière plus large.
197. Les membres du Conseil ont remercié le Directeur régional pour ce point d'information, soulignant l'importance de la préparation aux catastrophes dans la région. Un membre a salué l'action menée par le PAM en faveur du renforcement des capacités dans le cadre du PSMPP pour le Pacifique, notant que les équipes du PAM présentes dans les sous-régions Pacifique et Caraïbes gagneraient à échanger des enseignements tirés de leurs expériences respectives.

## Questions d'organisation et de procédure

### 2019/EB.2/24 Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2020-2021

198. La Secrétaire a rappelé que, conformément à la recommandation du groupe de travail sur la gouvernance approuvée par le Conseil en 2000, le Conseil approuvait son programme de travail pour l'exercice biennal à venir à chaque deuxième session ordinaire. Notant que le programme de travail comprenait les points exigés par les règles et règlements du PAM et les points demandés par le Conseil ainsi que par la direction, elle a ajouté que le programme de travail était un document évolutif qui, après avis du Bureau, était actualisé en fonction des besoins, notamment pour donner suite aux demandes des États membres présentées par l'intermédiaire des coordonnateurs des Listes, et qu'il servait, entre autres choses, de base à la programmation des consultations, des points d'information et d'autres manifestations similaires organisées entre les sessions.

## Résumé des travaux du Conseil d'administration

### 2019/EB.2/25 Résumé des travaux du Conseil d'administration

199. Le Président a indiqué que la Rapporteuse de la session annuelle de 2019 du Conseil avait rédigé le résumé de cette session, et qu'un projet de document avait été distribué aux membres du Conseil en octobre 2019.

## **Vérification des décisions et recommandations adoptées**

200. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Président a appelé l'attention sur certaines décisions adoptées par le Conseil à la session en cours, notamment celles concernant la stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé, la politique d'achats locaux et régionaux de produits alimentaires, le plan de gestion pour 2021, la Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général et d'autres questions importantes telles que le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination. Le Rapporteur a ensuite confirmé que les décisions et les recommandations présentées dans le projet de recueil des décisions et recommandations adoptées par le Conseil à la session en cours correspondaient à celles qui avaient été acceptées pendant la session, notant que la décision relative au point 4 e) de l'ordre du jour avait été adoptée telle que modifiée durant la session. Les versions finales des décisions et recommandations adoptées seraient publiées sur le site Web du Conseil dans un délai d'un jour ouvré suivant la clôture de la session.

## ANNEXE I

### Décisions et recommandations

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

#### Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

*18 novembre 2019*

#### Désignation du Rapporteur

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Bruce Campbell (Suisse, Liste D) Rapporteur de la deuxième session ordinaire de 2019.

*18 novembre 2019*

### Questions stratégiques actuelles et futures

2019/EB.2/1

#### Déclaration liminaire du Directeur exécutif

Le Conseil a pris note de la présentation du Directeur exécutif. Les principaux points de cet exposé et les observations formulées par le Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

*18 novembre 2019*

### Questions de politique générale

2019/EB.2/2

#### Stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé pour 2020-2025

Le Conseil, ayant examiné le document intitulé "Stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé pour 2020-2025 – Coopération avec le secteur privé, les fondations et les particuliers en faveur de la réalisation de l'objectif Faim zéro" (WFP/EB.2/2019/4-A/Rev.1):

- a approuvé la stratégie, y compris la méthode de financement proposée;
- a noté que la méthode de financement envisageait de recourir à un dispositif de réserve, dont le détail était présenté aux paragraphes 15 à 21 de la section C de l'annexe II de la stratégie, selon laquelle une part du produit des dons de particuliers serait mise de côté et réinvestie dans des activités de mobilisation de fonds auprès de particuliers, comme cela était expliqué en détail aux paragraphes 32 à 36 de la stratégie;
- a noté également que la part de chaque contribution retenue en application de ce dispositif de mise en réserve ("le pourcentage de réserve") ne dépasserait pas un plafond de 29 pour cent;

- a noté en outre que le Directeur exécutif fixerait le pourcentage de réserve, dans la limite du plafond de 29 pour cent, de temps à autre au cours de la période de mise en œuvre de la stratégie, et a demandé que le Directeur exécutif lui rende compte tous les ans, dans le Plan de gestion, des pourcentages de réserve en vigueur pendant toute la période couverte par la stratégie.

18 novembre 2019

2019/EB.2/3

### **Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général**

Le Conseil a approuvé la version révisée de la Charte du Bureau de l'Inspecteur général présentée dans le document WFP/EB.2/2019/4-B/1, avec effet immédiat.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.2/2019/4-(B,D)/2 et WFP/EB.2/2019/5-(A,B)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.2/2019/4-(B,D)/3 et WFP/EB.2/2019/5-(A,B)/3).

18 novembre 2019

2019/EB.2/4

### **Politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires" (WFP/EB.2/2019/4-C) et a encouragé le PAM à tirer parti des achats locaux et régionaux de vivres et des partenariats connexes comme des outils contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif de développement durable 2.

18 novembre 2019

2019/EB.2/5

### **Point sur la feuille de route intégrée**

Ayant examiné le point sur la feuille de route intégrée présenté dans le document WFP/EB.2/2019/4-D/1, le Conseil d'administration:

- i) a rappelé l'alinéa vi) de sa décision 2017/EB.2/2, aux termes de laquelle il avait approuvé des délégations de pouvoirs provisoires pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 29 février 2020 et a demandé que des délégations de pouvoirs lui soient soumises, pour approbation, à sa première session ordinaire de 2020, à l'issue d'un examen de la mise en application des délégations de pouvoirs provisoires;
- ii) a noté qu'un examen de l'application des délégations de pouvoirs provisoires avait été réalisé, a pris note des constatations de cet examen et des propositions concernant les délégations de pouvoirs qui figuraient aux paragraphes 39 à 81 du document WFP/EB.2/2019/4-D/1 et a demandé au Secrétariat de poursuivre son travail sur ces propositions en vue de les finaliser et de les lui présenter pour approbation à sa première session ordinaire de 2020;

- iii) a rappelé le concept de plan stratégique multipays décrit dans le point sur la feuille de route intégrée présenté sous la cote WFP/EB.2/2018/5-A/1; et
- iv) a pris note de la politique relative aux plans stratégiques multipays et des modifications du Règlement y afférentes énoncées aux paragraphes 103 à 109 et à l'annexe V du document WFP/EB.2/2019/4-D/1 et a demandé au Secrétariat de parachever l'élaboration de cette politique et les modifications du règlement qui l'accompagnent et de les lui présenter pour approbation à sa première session ordinaire de 2020.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.2/2019/4-(B,D)/2 et WFP/EB.2/2019/5-(A,B)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.2/2019/4-(B,D)/3 et WFP/EB.2/2019/5-(A,B)/3).

*18 novembre 2019*

2019/EB.2/6

### **Point sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2019/4-E/Rev.2).

Le Conseil a accueilli favorablement les projets pilotes de stratégie conjointe par pays et attendait avec intérêt les rapports sur ces projets ainsi que l'élaboration d'autres stratégies analogues, et a noté que 34 nouvelles analyses communes de pays des Nations Unies étaient prévues pour 2020.

Le Conseil s'est félicité de la volonté, toujours forte, manifestée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le PAM, de renforcer les partenariats et la collaboration en mettant l'accent sur les effets de synergie et les complémentarités entre eux et a demandé plus de visibilité sur les réalisations concrètes, en particulier au niveau des pays.

Le Conseil a demandé que dans les futurs rapports, les directions des organismes ayant leur siège à Rome s'attachent à décrire les questions stratégiques et les enseignements à retenir, les défis à relever, l'impact, les réalisations concrètes et les avantages financiers découlant de la collaboration entre ces organismes, en particulier au niveau des pays.

Comme suite aux discussions qui avaient eu lieu lors de la troisième réunion conjointe informelle annuelle des organes directeurs des trois organismes ayant leur siège à Rome tenue le 13 septembre 2019, en particulier au titre du point de l'ordre du jour concernant les "services communs", le Conseil a demandé à la direction du PAM de fournir, avec la FAO et le FIDA, une première évaluation de la faisabilité d'une fusion de fonctions administratives et d'une collaboration renforcée entre certaines de leurs fonctions de contrôle. Une telle évaluation devrait également comprendre une analyse de l'intérêt que pourrait présenter pour les trois organismes ayant leur siège à Rome le fait de disposer de compétences spécialisées communes pour les fonctions d'enquête portant sur les allégations de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles.

Le Conseil a demandé à la direction du PAM de lui présenter son compte rendu à ce sujet à sa deuxième session ordinaire de 2020.

19 novembre 2019

### Questions diverses

2019/EB.2/7

#### **Exposé oral sur les préparatifs du Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires**

Reconnaissant que les organismes ayant leur siège à Rome doivent nécessairement jouer un rôle actif dans la préparation du Sommet mondial sur les systèmes alimentaires, sous la responsabilité directe du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil a insisté également sur la nécessité d'une pleine participation des États membres dès le début des travaux préparatoires.

19 novembre 2019

### Questions d'administration et de gestion

2019/EB.2/8

#### **Rapport du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination**

Le Conseil:

- i) a accueilli favorablement le rapport intérimaire du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction du PAM sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination ainsi que sur l'exploitation et les atteintes sexuelles (WFP/EB.2/2019/9-A);
- ii) a approuvé les recommandations formulées dans le rapport et demandé au PAM d'élaborer un plan d'action détaillé pour y donner suite, à lui présenter pour examen à sa première session ordinaire de 2020;
- iii) a décidé de prolonger le mandat du groupe de travail conjoint jusqu'à sa première session ordinaire de 2020; et
- iv) a décidé de rester saisi des questions relatives au harcèlement, au harcèlement sexuel, à l'abus de pouvoir, à la discrimination ainsi qu'à l'exploitation et aux atteintes sexuelles au PAM.

19 novembre 2019

### Ressources, questions financières et budgétaires

2019/EB.2/9

#### **Plan de gestion du PAM pour 2020–2022**

Ayant examiné le Plan de gestion du PAM pour 2020–2022, tel que présenté dans le document WFP/EB.2/2019/5-A/1, le Conseil:

- i) a pris note du fait que le budget administratif et d'appui aux programmes pour 2020 se fondait sur l'hypothèse d'un niveau de financement de 7,45 milliards de dollars É.-U. en 2020;

- ii) a pris note du montant projeté des besoins opérationnels pour 2020, soit 10,6 milliards de dollars, comme indiqué au chapitre III du Plan de gestion pour 2020-2022;
- iii) a approuvé pour 2020 un budget administratif et d'appui aux programmes d'un montant de 423,6 millions de dollars qui serait affecté comme suit:
- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| stratégie et orientations   | 71,0 millions de dollars          |
| services à l'appui des opérations                                       | 237,0 millions de dollars         |
| gouvernance, services de contrôle indépendants et mobilisation de fonds | 115,6 millions de dollars         |
| <b>Total</b>  | <b>423,6 millions de dollars;</b> |
- iv) a approuvé l'utilisation du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes pour les deux opérations suivantes:
- un transfert d'un montant de 22,5 millions de dollars au Compte d'intervention immédiate, à titre de réserve; et
  - l'allocation d'un montant de 39,7 millions de dollars au titre des initiatives internes d'importance primordiale;
- v) a approuvé pour 2020 l'application d'un taux standard de recouvrement des coûts d'appui indirects de 6,5 pour cent à toutes les contributions, hormis les contributions fournies par des gouvernements en faveur de programmes menés dans leur propre pays et les contributions fournies par des pays en développement ou des pays en transition, tels que déterminés par le Conseil d'administration, auxquelles un taux de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent serait appliqué en 2020;
- vi) a approuvé la fixation d'un plafond de 82 millions de dollars pour les avances au titre des services internes à partir de 2020 et comptait revoir ce point régulièrement dans le cadre des futurs plans de gestion; et
- vii) a autorisé le Directeur exécutif à ajuster la composante du budget relative à l'administration et à l'appui aux programmes en fonction de la variation du niveau de recettes prévu pour l'année, dans une proportion ne pouvant excéder 2 pour cent de la variation prévue des recettes.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.2/2019/4-(B,D)/2 et WFP/EB.2/2019/5-(A,B)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.2/2019/4-(B,D)/3 et WFP/EB.2/2019/5-(A,B)/3).

19 novembre 2019

**Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale****2019/EB.2/10 Révision du plan stratégique pour le Liban et augmentation budgétaire correspondante**

Le Conseil a approuvé la révision du plan stratégique pour le Liban et l'augmentation budgétaire correspondante, d'un montant de 507 481 496 dollars, faisant l'objet du document portant la cote WFP/EB.2/2019/7-C/1.

*19 novembre 2019*

**2019/EB.2/11 Plan stratégique de pays – Iraq (2020–2024)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour l'Iraq (2020–2024) (WFP/EB.2/2019/7-A/3), pour un coût total pour le PAM de 460 514 522 dollars.

*19 novembre 2019*

**2019/EB.2/12 Plan stratégique de pays – Jordanie (2020–2022)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la Jordanie (2020–2022) (WFP/EB.2/2019/7-A/4), pour un coût total pour le PAM de 699 563 116 dollars.

*19 novembre 2019*

**2019/EB.2/13 Plan stratégique de pays provisoire – Turquie (2020–2021)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique provisoire pour la Turquie (2020-2021) (WFP/EB.2/2019/7-B/4/Rev.1), pour un coût total pour le PAM de 225 085 132 dollars.

*19 novembre 2019*

**Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes****2019/EB.2/14 Plan stratégique multipays provisoire – Caraïbes (2020–2021)**

Le Conseil:

- i) a approuvé le plan stratégique multipays provisoire pour les Caraïbes (2020-2021) (WFP/EB.2/2019/7-B/2/Rev.1), pour un coût total pour le PAM de 9 025 444 dollars; et
- ii) prenant acte de la note liminaire qui figurait dans le document WFP/EB.2/2019/7-B/2/Rev.1, a décidé que, s'agissant des dispositions du Règlement général et du Règlement financier du PAM applicables à la mise en œuvre du plan stratégique multipays provisoire pour les Caraïbes (2020-2021), l'expression "Plan stratégique de pays provisoire" se référait au plan stratégique multipays provisoire pour les Caraïbes (2020-2021) et que par le terme "pays", il fallait entendre les différents pays couverts par le plan stratégique multipays provisoire pour les Caraïbes.

*20 novembre 2019*

2019/EB.2/15      **Plan stratégique de pays provisoire – Cuba (2020)**  
Le Conseil a approuvé le plan stratégique provisoire pour Cuba (2020) (WFP/EB.2/2019/7-B/3), pour un coût total pour le PAM de 5 593 466 dollars.

*20 novembre 2019*

2019/EB.2/16      **Révision du plan stratégique pour le Pérou et augmentation budgétaire correspondante**

Le Conseil a approuvé la révision du plan stratégique pour le Pérou et l'augmentation budgétaire correspondante, d'un montant de 17 748 712 dollars, faisant l'objet du document portant la cote WFP/EB.2/2019/7-C/2.

*20 novembre 2019*

#### **Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest**

2019/EB.2/17      **Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure de niveau 3 coordonnée au niveau central menée par le PAM pour faire face à la crise dans le nord-est du Nigéria (2016–2018) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure de niveau 3 coordonnée au niveau central menée par le PAM pour faire face à la crise dans le nord-est du Nigéria (2016–2018)" (WFP/EB.2/2019/6-A) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2019/6-A/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations formulées dans le rapport, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

*20 novembre 2019*

2019/EB.2/18      **Plan stratégique de pays – Mali (2020–2024)**  
Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Mali (2020–2024) (WFP/EB.2/2019/7-A/5/Rev.1), pour un coût total pour le PAM de 525 128 912 dollars.

*20 novembre 2019*

2019/EB.2/19      **Plan stratégique de pays – Niger (2020–2024)**  
Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Niger (2020–2024) (WFP/EB.2/2019/7-A/6), pour un coût total pour le PAM de 1 055 624 308 dollars.

*20 novembre 2019*

**2019/EB.2/20 Plan stratégique de pays – Sierra Leone (2020–2024)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la Sierra Leone (2020–2024) (WFP/EB.2/2019/7-A/7), pour un coût total pour le PAM de 53 256 134 dollars.

*20 novembre 2019*

**Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est****2019/EB.2/21 Plan stratégique de pays – Djibouti (2020–2024)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour Djibouti (2020–2024) (WFP/EB.2/2019/7-A/1), pour un coût total pour le PAM de 74 120 295 dollars.

*21 novembre 2019*

**Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe****2019/EB.2/22 Plan stratégique de pays – Eswatini (2020–2024)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour l'Eswatini (2020–2024) (WFP/EB.2/2019/7-A/2), pour un coût total pour le PAM de 26 284 469 dollars.

*21 novembre 2019*

**2019/EB.2/23 Plan stratégique de pays provisoire – Angola (2020–2022)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique provisoire pour l'Angola (2020–2022) (WFP/EB.2/2019/7-B/1), pour un coût total pour le PAM de 28 485 010 dollars.

*21 novembre 2019*

**Questions d'organisation et de procédure****2019/EB.2/24 Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2020-2021**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2020–2021" (WFP/EB.2/2019/8-A) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

*21 novembre 2019*

**Résumé des travaux du Conseil d'administration****2019/EB.2/25 Résumé des travaux de la session annuelle de 2019 du Conseil d'administration**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la session annuelle de 2019 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.A/2019/14.

*21 novembre 2019*

**ANNEXE II****Ordre du jour**

1. **Adoption de l'ordre du jour** (*pour approbation*)
2. **Désignation du Rapporteur**
3. **Déclaration liminaire du Directeur exécutif**
4. **Questions de politique générale**
  - a) Stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2020-2025) (*pour approbation*)
  - b) Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général (*pour approbation*)
  - c) Politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires (*pour approbation*)
  - d) Point sur la feuille de route intégrée (*pour examen*)
  - e) Point sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome (*pour examen*)
  - f) Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement) (*pour information*)<sup>1</sup>
  - g) Exposé oral sur les orientations relatives au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux analyses communes de pays (*pour information*)
  - h) Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (*pour information*)
5. **Ressources, questions financières et budgétaires**
  - a) Plan de gestion du PAM pour 2020-2022 (*pour approbation*)
  - b) Plan de travail de l'Auditeur externe (*pour information*)
6. **Rapports d'évaluation** (*pour examen*)
  - a) Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure de niveau 3 coordonnée au niveau central menée par le PAM pour faire face à la crise dans le nord-est du Nigéria (2016-2018) et réponse de la direction
7. **Questions opérationnelles**
  - a) Plans stratégiques de pays (*pour approbation*)
    - 1) Djibouti (2020-2024)
    - 2) Eswatini (2020-2024)
    - 3) Iraq (2020-2024)
    - 4) Jordanie (2020-2022)
    - 5) Mali (2020-2024)
    - 6) Niger (2020-2024)
    - 7) Sierra Leone (2020-2024)

---

<sup>1</sup> Ce point sera examiné durant la session.

- b) Plans stratégiques de pays provisoires (*pour approbation*)
    - 1) Angola (2020-2022)
    - 2) Plan stratégique multipays provisoire pour les Caraïbes (2020-2021)
    - 3) Cuba (2020)
    - 4) Turquie (2020-2021)
  - c) Augmentations budgétaires pour des plans stratégiques de pays (*pour approbation*)
    - 1) Liban
    - 2) Pérou
  - d) Projets approuvés par correspondance
    - 1) Révisions budgétaires et prolongations de plans stratégiques de pays provisoires de transition
      - 1) Djibouti
      - 2) Eswatini
      - 3) Sierra Leone
      - 4) Togo
  - e) Projets soumis au Conseil pour observations (*pour information*)
    - 1) Révisions de plans stratégiques de pays concernant une intervention face à une crise et augmentations budgétaires correspondantes soumises au Conseil pour observations
      - 1) Liban
  - f) Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (*pour information*)
    - 1) Révisions des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2019
    - 2) Opérations d'urgence limitées et activités d'intervention immédiate approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2019
8. **Questions d'organisation et de procédure**
- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2020-2021 (*pour approbation*)
9. **Questions d'administration et de gestion**
- a) Rapport du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination (*pour examen*)
10. **Résumé des travaux de la session annuelle de 2019 du Conseil d'administration** (*pour approbation*)

**11. Questions diverses**

- a) Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (*pour information*)
- b) Rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (*pour information*)
- c) Compte rendu oral de la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM (*pour information*)
- d) Exposé oral sur les préparatifs du Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires (*pour information*)

**12. Vérification des décisions et recommandations adoptées**

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

budget AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
initiative 3N	initiative "Les Nigériens nourrissent les Nigériens"
ODD	objectif de développement durable
PSMPP	plan stratégique multipays provisoire
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire